



Régime de retraite de l'Université McGill

Rapport annuel

31 décembre 2014



Les racines de votre avenir

**Régime de retraite de l'Université McGill
pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Membres du comité d'administration

DES RETRAITES

M. Simon Fulleringer	Représentant du personnel administratif et de soutien
Mme Lynne B. Gervais (présidente)	Représentante du principal et du président du Conseil
Mme Kim Holden	Représentante du Conseil des gouverneurs
M. Michael Keenan	Représentant du Conseil des gouverneurs
M. Pierre Lavigne	Représentant indépendant
M. Jim McVety	Représentant du personnel administratif et de soutien
M. Christopher Ragan	Représentant du personnel enseignant
Mme Julia Scott	Représentante du personnel enseignant
Mme Cristiane Tinmouth	Représentante du principal et du président du Conseil

Table des MATIÈRES

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	1
INTRODUCTION	2
PLACEMENTS DE LA CAISSE DE RETRAITE	3
LE FONDS D'ACCUMULATION	3
Répartition d'actifs	4
Changements à la structure de gestion et aux gestionnaires	5
Performance des marchés et rendement des fonds	5
REVUE DES OPTIONS D'INVESTISSEMENT	7
• Compte équilibré	8
• Fonds commun d'actions	9
• Fonds commun de titres à revenu fixe	12
• Fonds socialement responsable (FSR)	13
• Fonds de marché monétaire	14
• Options cycle de vie	15
LE FONDS DE RETRAITE	16
Répartition d'actifs	16
Changements à la structure de gestion et aux gestionnaires	16
Rendement du fonds	17
PRESTATIONS ET AFFAIRES ADMINISTRATIVES	18
Modifications apportées au Régime	18
Prestations versées	18
Bonification des rentes	18
Évaluation de la bonification des rentes	19
Évaluation actuarielle du Régime	20
Administration	20
COORDONNÉES	21
ANNEXE I - NOUVEAUX RETRAITÉS	22
ANNEXE II - DÉCÈS	23
ANNEXE III - SOMMAIRE EXÉCUTIF DE L'ÉVALUATION ACTUARIELLE	25
ANNEXE IV - GLOSSAIRE	27
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	30
RAPPORT FINANCIER	32



Régime de retraite

DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

Convocation à l'assemblée générale des membres du Régime de retraite

L'assemblée générale des membres du Régime de retraite de l'Université McGill aura lieu dans la salle 232 du pavillon Stephen Leacock au 855 de la rue Sherbrooke ouest à Montréal (Québec), le vendredi 1^{er} mai 2015 à 12h00 dans le but :

- a) de décompter et d'annoncer les résultats de vote – maintien des procédures de vote;
- b) d'acclamer un représentant du personnel enseignant, qui est membre du Régime au 31 décembre 2014, au Comité d'administration des retraites;
- c) de recevoir le rapport financier du Régime de retraite de l'Université McGill pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant;
- d) de recevoir le rapport du Comité d'administration des retraites;
- e) de recevoir le rapport sur le rendement des placements du régime de retraite de l'Université McGill pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 :
 - Fonds d'accumulation;
 - Fonds de retraite; et
- f) de répondre à toutes les questions qui seront soulevées pendant l'assemblée.

Seuls les membres, actif ou inactifs du Régime, y compris les bénéficiaires, peuvent assister à l'assemblée. Les membres sont tenus de présenter l'une des pièces d'identité suivantes :

- ▶ Carte d'immatriculation de l'Université McGill
- ▶ Bulletin de vote personnel/formulaire de procuration

Si vous n'avez pas rempli et transmis le bulletin de vote personnel/formulaire de procuration émis à votre nom, nous vous prions de l'apporter à l'assemblée pour vous identifier et déposer votre vote.



John D'Agata
Secrétaire, Comité d'administration des retraites

Avril 2015

Introduction

43^{ÈME} RAPPORT

Ce rapport annuel passe en revue les activités de placement et les activités administratives du Comité d'administration des retraites (« CAR ») du Régime de retraite de l'Université McGill (« Régime ») pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2014.

Structure

Le CAR compte neuf membres, dont quatre élus par les membres du Régime, deux désignés par le Conseil des gouverneurs et deux désignés par la principale et le président du Conseil. Un membre indépendant est nommé par le Conseil des gouverneurs, après recommandation du CAR.

Changements au CAR en 2014

Au cours de l'année 2014, les changements suivants sont intervenus dans la composition du CAR. Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 2 mai 2014, M. Simon Fulleringer a été élu au poste de représentant du personnel administratif et de soutien pour un mandat de trois ans en remplacement de Mme Kathleen Tobin. En juin 2014, Mme Cristiane Timmouth, représentante de la principale et vice-chancelière, a été réassignée pour un nouveau mandat de trois ans. En octobre 2014, le professeur Reuven Brenner a démissionné à titre de représentant du personnel enseignant et a été remplacé par la professeure Julia Scott de façon intérimaire. Le CAR remercie le professeur Brenner et Mme Tobin pour leur conseils judicieux et leur précieuse contribution aux délibérations du CAR.

Responsabilités

En sa qualité de fiduciaire du Régime, le CAR a pour responsabilité de veiller à ce que les placements soient effectués avec prudence, conformément au profil démographique des membres du Régime et de leurs besoins financiers. Le CAR est aussi responsable des questions administratives relatives au versement des prestations, conformément au texte du Régime, et son action s'inscrit dans le cadre des dispositions et règlements de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite de la province de Québec* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Le CAR s'acquitte de ses responsabilités par la tenue de réunions régulières et en faisant appel à un réseau de conseillers, de consultants externes et membres du personnel du Service d'administration des retraites et du Service des placements.

En 2014, le CAR s'est réuni sept fois et les groupes de travail informels se sont réunis à plusieurs reprises. Les activités quotidiennes relatives à l'administration et aux placements du Régime relèvent d'une équipe de professionnels relevant de la direction du CAR et agissant en fonction de ses consignes.

Comité de placement de la Caisse de retraite (« Comité »)

Le rôle principal du Comité de placement de la Caisse de retraite est de formuler des politiques de placement détaillées, d'élaborer des stratégies de placement qui sont ensuite présentées au CAR pour approbation et choisir les gestionnaires qui gèreront les stratégies.

Le Comité est chargé de superviser l'application de la politique de placement. Il est constitué de deux membres du CAR, du président du CAR en tant que membre de droit et de cinq membres externes indépendants qui ne font partie ni de l'administration, ni du personnel de l'Université McGill (« Université ») et qui ne sont membres d'aucun autre niveau décisionnel dans la structure de gouvernance du Régime.

Actuellement, les membres du Comité sont les suivants : M. Stephen Cotsman; Mme Lynne B. Gervais (présidente du CAR); M. Russell Hiscock; Mme Kim Holden (CAR); M. Gilles Horrobin; M. Michael Keenan (CAR); M. François Lemarchand et M. Scott Taylor. Les membres du Comité, qui sont désignés par le CAR, assument initialement un mandat de trois ans qui peut être reconduit pour une durée de deux ans et ne peuvent obtenir plus de deux mandats consécutifs.

En septembre 2014, le mandat de M. Mark Smith a pris fin; cependant, il continue de supporter le Comité à titre de président. Également, en septembre 2014, les mandats de MM. Cotsman et Hiscock ont été reconduits pour deux ans. En janvier 2015, M. Gilles Horrobin a été nommé au Comité pour un mandat de trois ans.

En 2014, le Comité s'est réuni à l'occasion de quatre assemblées ordinaires.

Placements

DE LA CAISSE DE RETRAITE

Les actifs de la Caisse de retraite sont placés dans trois portefeuilles de placements distincts, conformément aux trois champs de responsabilités du Régime :

- ▶ les actifs des membres du personnel en service sont placés avant leur retraite dans le **Fonds d'accumulation** ;
- ▶ les actifs des membres à la retraite qui ont préféré l'option de règlement interne sont placés dans le **Fonds de retraite**, un fonds maintenant fermé; et
- ▶ les cotisations de l'Université nécessaires au versement des rentes complémentaires dans le but de satisfaire la disposition de la rente minimale à prestations déterminées ainsi que pour assurer la capitalisation adéquate de la Caisse de retraite sont placés dans le **Fonds complémentaire**.

Le CAR a adopté une politique de placement distinctes pour chaque fonds détaillant les objectifs de placement, la tolérance au risque, la répartition des actifs, les catégories d'actifs autorisées, la diversification des placements, les besoins de liquidités, les taux de rendement espérés, les méthodes d'évaluation et tout autre question concernant les placements et qui fixe par ailleurs un cadre à l'intérieur duquel tous les gestionnaires de placements doivent exercer leurs activités.

La politique de placement est revue et modifiée régulièrement, chaque fois que cela s'impose, dans le but de continuer à satisfaire aux critères juridiques et aux besoins des membres en matière de placements. Une copie de la politique, dernière mise à jour en septembre 2014, figure sur notre site web à : www.mcgill.ca/hr/bp/pensions/invest/sip ou peut être consultée dans les bureaux du CAR, pendant les heures ouvrables normales.

Le Fonds

D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation, constitué d'un fonds commun d'actions, d'un fonds commun de titres à revenu fixe, d'un fonds socialement responsable (FSR) et d'un fonds de marché monétaire, est la partie de la Caisse de retraite dans laquelle sont placés les actifs des membres en service, c'est-à-dire avant leur départ à la retraite. Cette structure offre un vaste éventail de stratégies financières et permet aux membres d'élaborer des stratégies de placement qui cadrent avec leurs besoins financiers.

Le CAR administre également un compte équilibré et des options cycle de vie dont les actifs sont répartis à la fois dans le fonds commun d'actions et dans le fonds commun de titres à revenu fixe. La politique actuelle du compte équilibré prévoit que 65 % des actifs soient investis dans le fonds commun d'actions et 35 % dans le fonds commun de titres à revenu fixe. Le compte équilibré représente l'option d'investissement par défaut du Régime. Le calcul de la rente minimale à prestations déterminées, le cas échéant, de chaque membre est comparé au rendement du compte équilibré.

Les objectifs de placement du fonds commun d'actions, du fonds commun de titres à revenu fixe, du FSR, du fonds de marché monétaire, ainsi que le compte équilibré et les options cycle de vie sont énoncés à l'annexe IV.

Les indices de références retenus pour les différentes catégories d'actifs (encaisse et équivalents de trésorerie, actions et titres à revenu fixe) sont tous des indices disponibles et liquides. L'indice des actifs à rendement réel correspond aux attentes de rendement absolu, en sus du taux d'inflation. L'indice de référence des actions de sociétés privées représente le rendement additionnel que devraient réaliser les actions de sociétés privées par rapport aux sociétés cotées en bourse. L'indice de référence des stratégies

à rendement absolu reflète le rendement additionnel attendu en sus du rendement des bons du Trésor américain.

Répartition d'actifs

La répartition d'actifs dans le Fonds d'accumulation, à une date donnée, représente la combinaison des choix stratégiques de répartition d'actifs décidés par chacun des membres du régime. Présentement, la grande majorité des membres sont investis dans le compte équilibré.

La répartition d'actifs du Fonds d'accumulation au 31 décembre 2014 figure au *Tableau 1*.

Fonds d'accumulation - Répartition d'actifs - 31 décembre 2014

Catégorie d'actif	Montant (millions - C\$)	% du Fonds commun	% du Fonds d'accumulation
Fonds commun d'actions			
Actions cotées en bourse			
Actions canadiennes	184,2	22,9 %	
Actions mondiales	423,4	52,6 %	
Encaisse, équivalents de trésorerie et contrats de change	2,2	0,2 %	
Investissements alternatifs			
Actifs à rendement réel	41,4	5,1 %	
Sociétés privées	59,6	7,4 %	
Stratégies à rendement absolu	94,8	11,8 %	
Total du Fonds commun d'actions	805,6 \$	100,0 %	67,0 %
Fonds commun de titres à revenu fixe			
Obligations	352,6	99,2 %	
Encaisse et équivalents de trésorerie	2,9	0,8 %	
Total du Fonds commun de titres à revenu fixe	355,5 \$	100,0 %	29,5 %
Fonds socialement responsable	22,9 \$	100,0 %	1,9 %
Fonds de marché monétaire			
Encaisse et équivalents de trésorerie	18,8 \$	100,0 %	1,6 %
Total du Fonds d'accumulation	1 202,8 \$		100 %

Changements à la structure de gestion et aux gestionnaires - 2014

Les changements suivants ont été apportés au cours de l'année :

	Gestionnaire	Stratégie	Actifs ⁽¹⁾ (\$)	Fonds
<u>Mandats octroyés</u>				
Janvier	PH&N	Mandat équilibré	20 M	FSR
Janvier	Wellington	Actions américaines	105 M	Actions
Septembre	TDAM	Gestion de trésorerie	11 M	Marché monétaire Revenu fixe Actions
Septembre	TDAM	Placements à court terme	11 M	Marché monétaire Revenu fixe Actions
Novembre	Lasalle Fund IV	Immobilier canadien	20 M	Actions
Novembre	QV Investors	Actions canadiennes	73 M	Actions
<u>Mandats terminés</u>				
Janvier	GEM	Mandat équilibré	(20 M)	FSR
Janvier	SSGA	Actions américaines (passif)	(108 M)	Actions
Mars	Scout	Stratégies à rendement absolu	(11 M)	Actions
Septembre	TDAM	Bons du trésor canadien	(21 M)	Marché monétaire Revenu fixe Actions
Novembre	SSGA	Actions canadiennes (passif)	(81 M)	Actions
Décembre	Coatue	Stratégies à rendement absolu	(11 M)	Actions

Note 1: Montant initial investi, engagé ou retiré.

Les changements suivants ont été apportés à la structure de gestion au cours de l'année :

- Changement à la politique de couverture de devises.
- Changement aux indices de références afin de refléter la politique de couverture à la devise américaine.
- Baisse de l'allocation cible en placements privés de 10 % à 5 %.
- Création d'une nouvelle classe d'actifs « Actifs à rendement réel » incluant les investissements en immobilier et en infrastructure avec une répartition cible à 8 %.

Performance des marchés

Avec des taux d'intérêts en décroissance et des marchés boursiers forts, la plupart des classes d'actifs ont bien performées en 2014. Une légère déception vient des stratégies à rendement absolu en dollar américain et des actions de petites capitalisations. Pendant l'année, le dollar américain a bien performé comparativement au dollar canadien (+9 %). En conséquence, la stratégie de couverture à la devise américaine est

responsable d'une réduction d'approximativement 1 % du rendement total.

Du côté des actions cotées en bourse, les actions américaines ont surperformé les actions canadiennes, étrangères et les actions des pays émergents, avec respectivement des rendements en dollar canadien de 15,1 %, 11,6 %, 6,7 % et 7,8 %.

L'indice obligataire FTSE a bien performé durant l'année avec un rendement de 8,8 % générés par des taux obligataires plus bas et un rétrécissement des écarts de crédit des obligations de corporations canadiennes.

Rendement des fonds

Le *Tableau 3* présente le rendement brut de chacun des fonds communs de placement et du compte équilibré pour les périodes d'un, cinq et dix ans terminées le 31 décembre 2014. Le rendement des indices de références de chaque catégorie d'actifs figure également au *Tableau 3*.

Fonds d'Accumulation - Rendement⁽¹⁾ - 31 décembre 2014

Classe d'actif	Rendement annualisé (%)			Objectif à long terme (%)
	1 an	5 ans	10 ans	
Fonds commun d'actions				
Actions canadiennes	11,6	10,4	9,2	
<i>Indice composé S&P/TSX</i>	10,6	7,5	7,6	
Valeur ajoutée	1,0	2,9	1,6	
Actions mondiales	11,2	12,2	6,3	
<i>Indice d'actions mondiales⁽²⁾</i>	13,8	12,0	6,3	
Valeur ajoutée	-2,6	0,2	0,0	
Placements alternatifs	10,6	13,7	6,9	
<i>Indice de placements alternatifs⁽³⁾</i>	10,0	11,0	-	
Valeur ajoutée	0,6	2,7	-	
Encaisse et équivalents de trésorerie	1,0	0,8	1,6	
<i>FTSE TMX Canada bons du Trésor 30 jours</i>	0,9	0,8	1,8	
Valeur ajoutée	0,1	0,0	-0,2	
Total Fonds commun d'actions	10,3	11,7	8,0	6,7
<i>Indice du Fonds commun d'actions⁽⁴⁾</i>	11,9	10,2	7,5	
Valeur ajoutée	-1,6	1,5	0,5	
Fonds commun de titres à revenu fixe				
Obligations	9,4	6,1	5,8	
<i>FTSE TMX Canada obligataire universel</i>	8,8	6,1	5,5	
Valeur ajoutée	0,6	0,0	0,3	
Encaisse et équivalents de trésorerie	0,9	0,8	0,5	
<i>FTSE TMX Canada bons du Trésor 30 jours</i>	0,9	0,8	1,8	
Valeur ajoutée	0,0	0,0	-1,3	
Total Fonds commun de titres à revenu fixe	9,3	6,0	5,4	3,2
<i>FTSE TMX Canada obligataire universel</i>	8,8	5,9	5,4	
Valeur ajoutée	0,5	0,1	0,0	
Fonds socialement responsable (FSR)				
<i>Indice FSR équilibré</i>	11,4	7,9	-	5,3
Valeur ajoutée	0,7	-0,3	-	
Fonds du marché monétaire				
<i>FTSE TMX Canada bons du Trésor 30 jours</i>	1,0	0,9	1,9	1,8
Valeur ajoutée	0,1	0,1	0,1	
Compte équilibré				
<i>Indice du Compte équilibré⁽⁵⁾</i>	10,1	10,1	7,6	5,4
Valeur ajoutée	-0,7	1,3	0,7	

* Effectif le 1^{er} octobre 2014, couverture des classes d'actif avec investissements américain libellé en dollar US et leurs indices de références respectifs.

Note 1: Les rendements ont été calculés par une firme indépendante et sont exprimés en dollar canadiens, avant frais. Différents indices de références ont été utilisés pour les termes de 5 et 10 ans, le cas échéant.

Note 2: 50 % S&P 500 (50 % couvert) + 50 % MSCI ACWI x US, à partir du 1^{er} octobre 2014.

Note 3: 40 % (4 % + IPC) + 25 % (2/3 S&P 500 (50 % couvert) + 1/3 MSCI Europe + 3 %) + 35 % (Bons du Trésor américain + 5 % (50 % couvert), à partir du 1^{er} octobre 2014.

Note 4: 23,1 % de l'indice S&P/TSX + 23,1 % S&P 500 (50 % couvert) + 23,1 % MSCI AC World ex US + 30,7 % de l'indice de placements alternatifs, à partir du 1^{er} octobre 2014.

Note 5: 65 % de l'indice du Fonds commun d'actions + 35 % FTSE TMX Canada obligataire universel, à partir du 1^{er} octobre 2012.

Revue des

OPTIONS D'INVESTISSEMENT

Objectif à long terme

En matière de performance, l'important est d'atteindre les objectifs de rendement à long terme pour les différentes options offertes aux membres de la Caisse de retraite.

Comme illustré au tableau suivant, les performances du fonds commun d'actions, du fonds commun de titres à revenu fixe, du fonds

de marché monétaire et du compte équilibré ont été supérieures à leurs objectifs de rendement à long terme au 31 décembre 2014, mesurés sur une période de dix ans.

Le *Tableau 4* présente la performance historique des options d'investissement.

Objectifs à long terme - 31 décembre 2014

Fonds commun d'actions :	5,0 % plus la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC).
Fonds commun de titres à revenu fixe :	1,5 % plus la variation annuelle de l'IPC.
Fonds socialement responsable :	3,6 % plus la variation annuelle de l'IPC.
Fonds de marché monétaire :	Le rendement de l'indice FTSE TMX Canada bons du Trésor à 30 jours.
Compte équilibré :	3,7 % plus la variation annuelle de l'IPC.

Alors que les objectifs ci-dessus sont sur le long terme (pas moins de 10 ans), le tableau suivant présente les performances comparatives sur 1 et 5 ans :

	Rendement 1 an	Rendement 5 ans	Rendement 10 ans	Objectif à long terme
Fonds commun d'actions	10,3 %	11,7 %	8,0 %	6,7 %
Fonds commun de titres à revenu fixe	9,3 %	6,0 %	5,4 %	3,2 %
Fonds socialement responsable	11,4 %	7,9 %	-	5,3 %
Fonds de marché monétaire	1,0 %	0,9 %	1,9 %	1,8 %
Compte équilibré	10,1 %	10,1 %	7,6 %	5,4 %
IPC pour la période	1,5 %	1,6 %		1,7 %

Performance historique des options d'investissement

Année	Compte équilibré	Fonds commun d'actions	Fonds commun de titres à revenu fixe	Fonds socialement responsable	Fonds de marché monétaire
2005	14,8 %	17,9 %	8,0 %		2,8 %
2006	13,2 %	17,9 %	2,7 %		4,2 %
2007	1,4 %	0,2 %	2,9 %		4,5 %
2008	-14,9 %	-23,5 %	1,9 %	-17,7 % ⁽¹⁾	2,8 %
2009	14,2 %	16,9 %	9,4 %	16,5 %	0,4 %
2010	12,0 %	14,3 %	6,7 %	9,6 %	0,5 %
2011	1,9 %	-2,5 %	8,9 %	-1,7 %	0,9 %
2012	11,1 %	13,8 %	5,7 %	7,8 %	0,9 %
2013	16,1 %	24,1 %	-0,5 %	13,2 %	0,9 %
2014	10,1 %	10,3 %	9,3 %	11,4 %	1,0 %

Note 1 : 8 mois seulement - le fonds socialement responsable a été créé en avril 2008.

Compte équilibré

La politique de répartition d'actifs pour le compte équilibré et pour les autres fonds communs est revue et corrigée régulièrement par le CAR (selon les recommandations du Comité) en fonction des facteurs économiques, politiques et financiers qui influencent les marchés financiers.

Comme les fluctuations du marché et la performance des gestionnaires de portefeuille font dévier les actifs de la répartition cible, un rééquilibrage est effectué régulièrement pour être conforme aux balises permises par la politique de placement.

La plupart des membres investissent leurs actifs dans le compte équilibré. Le *Tableau 5* présente la politique de répartition d'actifs pour le compte équilibré.

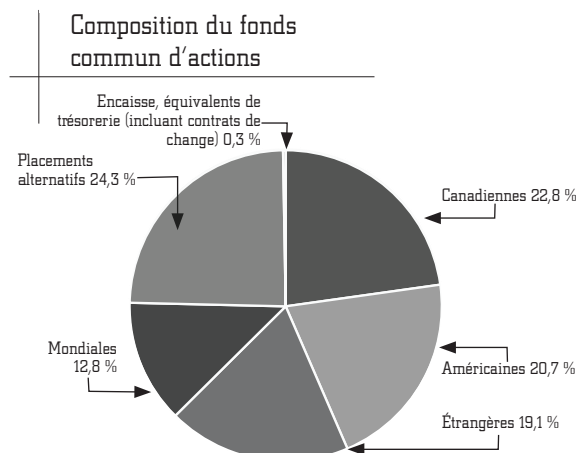
Au 31 décembre 2014, l'allocation du compte équilibré était comme suit : 69,7 % dans le fonds commun d'actions et 30,3 % dans le fonds commun de titres à revenu fixe.

Compte équilibré – Politique de répartition d'actifs - 31 décembre 2014

Catégorie d'actif	Répartition actuelle (%)	Répartition cible des actifs (%)	MIN %	MAX %
Fonds commun d'actions				
Actions cotées en bourse	52,7	45	30	63
Actions canadiennes	15,9	15	10	20
Actions mondiales	36,6	30	20	40
Encaisse, équivalents de trésorerie et contrats de change	0,2	-	-	3
Placements alternatifs	17,0	20	10	35
Actifs à rendement réel	3,6	8	3	15
Sociétés privées	5,2	5	3	10
Stratégies à rendement absolu	8,2	7	4	10
Total Fonds commun d'actions	69,7	65	45	75
Fonds commun de titres à revenu fixe				
Obligations	30,0	35	25	50
Encaisse, équivalents de trésorerie	0,3	-	-	5
Total Fonds commun de titres à revenu fixe	30,3	35	25	55
Compte équilibré	100,0	100		

Fonds commun d'actions

Le fonds commun d'actions (805,6 M\$ à la fin de l'année) comprend des actions canadiennes, américaines, étrangères et mondiales, de même que des placements alternatifs, de l'encaisse, des équivalents de trésorerie et des contrats de change.



Dix plus importantes sociétés dans le fonds commun d'actions - 31 décembre 2014

Nom	Valeur marchande (M\$)	% du fonds commun d'actions	% du compte équilibré
La Banque Toronto Dominion	8,9 \$	1,1 %	0,7 %
Johnson & Johnson	6,8 \$	0,8 %	0,5 %
Alimentation Couche- Tard	5,9 \$	0,7 %	0,5 %
Suncor Energy	5,7 \$	0,7 %	0,4 %
Chevron Corp.	5,7 \$	0,7 %	0,4 %
La Banque Royale	5,5 \$	0,7 %	0,4 %
Groupe CGI	5,2 \$	0,6 %	0,4 %
Merck	5,0 \$	0,6 %	0,4 %
CCL Industries	4,6 \$	0,6 %	0,4 %
Macdonald Dettwiler & Associates	4,6 \$	0,6 %	0,4 %

Placements en actions canadiennes

Les actifs du fonds commun d'actions en actions canadiennes (184,2 M\$ à la fin de l'année) sont investis dans des stratégies actives de grandes et petites capitalisations. Le tableau suivant présente les performances des gestionnaires d'actions canadiennes comparativement à leur

indice de référence pour les périodes d'un, trois et cinq ans, terminées le 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, aucune portion du portefeuille d'actions canadiennes était gérée selon une stratégie passive, comparativement à 46 % au 31 décembre 2013.

Rendement - actions canadiennes - 31 décembre 2014

Gestionnaire	Actifs sous gestion (en millions \$)	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
Pyramis Global Advisors	48,0 \$	13,5	13,7	-
<i>Indice composé S&P/TSX</i>		10,6	10,2	-
Valeur ajoutée		2,9	3,5	-
QV Investors ⁽¹⁾	70,6 \$	-	-	-
<i>Indice composé S&P/TSX</i>		-	-	-
Valeur ajoutée		-	-	-
Van Berkomp & Associates	65,6 \$	9,9	24,8	19,6
<i>Indice S&P/TSX à faible capitalisation canadienne</i>		-2,3	0,9	3,0
Valeur ajoutée		12,2	23,9	16,6

Note 1: Mandat moins d'un an.

Actions américaines

Les actifs du fonds commun d'actions en actions américaines (166,7 M\$ à la fin de l'année) sont investis dans des stratégies actives de grandes et petites capitalisations.

Le tableau suivant présente les performances des gestionnaires d'actions américaines comparativement à leur indice de référence pour

les périodes d'un, trois et cinq ans terminées le 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, aucune portion du portefeuille d'actions américaines était gérée selon une stratégie passive comparativement à 73 % au 31 décembre 2013.

Rendement - actions américaines - 31 décembre 2014

Gestionnaire	Actifs sous gestion	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
	(en millions \$)			
Wellington ⁽¹⁾	126,5 \$	-	-	-
<i>S&P 500</i>		-	-	-
Valeur ajoutée		-	-	-
Pembroke Management	40,2 \$	3,0	-	
<i>Russell 2000</i>		14,4	-	
Valeur ajoutée		-11,4	-	

Note 1: Mandat de moins d'un an.

Actions étrangères

Les actifs du fonds commun d'actions en actions étrangères (153,7 M\$ à la fin de l'année) étaient confiés à des gestionnaires investissant dans les marchés développés non-nord américains et émergents.

Le tableau suivant présente les performances des gestionnaires d'actions étrangères comparativement à leur indice de référence pour les périodes d'un, trois et cinq ans, terminées le 31 décembre 2014.

Rendement - actions étrangères - 31 décembre 2014

Gestionnaire	Actifs sous gestion	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
	(en millions \$)			
Hexavest	44,3 \$	5,7	17,6	-
<i>MSCI EAEO</i>		4,1	16,5	-
Valeur ajoutée		1,6	1,1	-
William Blair & Company	42,3 \$	6,1	17,9	10,0
<i>MSCI EAEO + EM</i>		4,8	14,6	6,5
Valeur ajoutée		1,3	3,3	3,5
Aberdeen Asset Management Ltd.	67,1 \$	7,8	10,4	8,7
<i>MSCI EM</i>		7,0	9,0	4,4
Valeur ajoutée		0,8	1,4	4,3

Actions mondiales

Les actifs du fonds commun d'actions en actions mondiales (103,0 M\$ à la fin de l'année) sont investis exclusivement dans une stratégie passive.

Le tableau suivant présente la performance du gestionnaire comparativement à son indice de référence pour les périodes d'un, trois et cinq terminées le 31 décembre 2014.

Rendement - actions mondiales - 31 décembre 2014

Gestionnaire	Actifs sous gestion	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
(en millions \$)				
State Street Global Advisors	103,0 \$	12,3	-	-
<i>MSCI monde des titres à haut dividendes</i>		12,6	-	-
Valeur ajoutée		-0,3	-	-

Placements alternatifs

Les actifs du fonds commun en placements alternatifs (193,9 M\$ à la fin de l'année) ont pour but d'offrir une diversification par rapport aux actions cotées en bourse et aux titres à revenu fixe.

Le tableau suivant présente les performances de chacune des catégories de placements alternatifs comparativement à leur indice de référence pour les périodes d'un, trois et cinq ans, terminées le 31 décembre 2014.

Le portefeuille comprend des actifs à rendement réel (immobilier et infrastructure), des sociétés privées et des stratégies à rendement absolu.

Rendement - placements alternatifs - 31 décembre 2014

Gestionnaire	Actifs sous gestion	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
(en millions \$)				
Portefeuille d'immobilier	37,8 \$	8,0	14,9	14,9
<i>IPC + 4 %</i>		5,5	5,2	6,8
Valeur ajoutée		2,5	9,7	8,1
Portefeuille d'infrastructure	3,6 \$	3,7	-	-
<i>IPC + 4 %</i>		5,5	-	-
Valeur ajoutée		-1,8	-	-
Portefeuille de sociétés privées	58,9 \$	17,8	15,1	15,3
<i>2/3 S&P 500 (50 % couvert) + 1/3 MSCI (Europe) + 3 %</i>		18,3	26,3	18,6
Valeur ajoutée		-0,5	-11,2	-3,3
Stratégies à rendement absolu	93,6 \$	9,5	13,6	-
<i>Bons du Trésor américain + 5 % (50 % couvert)</i>		7,7	6,5	-
Valeur ajoutée		1,8	7,1	-

Fonds commun de titres à revenu fixe

Le Fonds commun de titres à revenu fixe (355,5 M\$ à la fin de l'année) est composé d'obligations de sociétés et de gouvernements, d'encaisse et équivalents de trésorerie (2,9 M\$ à la fin de l'année). Les titres détenus dans le Fonds commun à revenu fixe sont principalement des titres canadiens libellés en dollars canadiens.

Le 31 décembre 2014, 12 % du portefeuille de titres à revenu fixe était investis dans une stratégie passive, comparativement à 10 % au 31 décembre 2013.

Le tableau suivant présente les performances des gestionnaires du Fonds commun de titres à revenu fixe comparativement à leur indice de référence pour les périodes d'un, trois et cinq ans terminées le 31 décembre 2014.

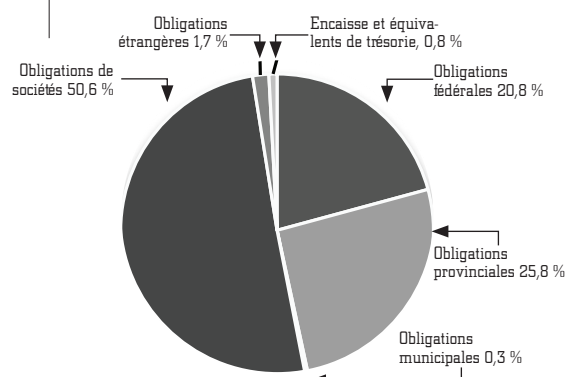
Rendement - Fonds commun de titres à revenu fixe - 31 décembre 2014

Gestionnaire	Actifs sous gestion	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
(en millions \$)				
Phillips, Hager & North	122,4 \$	10,1	-	-
<i>FTSE TMX Canada obligation universel</i>		8,8	-	-
Valeur ajoutée		1,3	-	-
TD Asset Management	42,2 \$	8,7	-	-
<i>FTSE TMX Canada obligation universel</i>		8,8	-	-
Valeur ajoutée		-0,1	-	-
Fiera Capital	114,0 \$	8,0	-	-
<i>FTSE TMX Canada obligation universel</i>		8,8	-	-
Valeur ajoutée		-0,8	-	-
Canso Investment Counsel	74,0 \$	10,6	10,6	-
<i>FTSE TMX Canada obligations toutes sociétés</i>		7,6	4,8	-
Valeur ajoutée		3,0	5,8	-

Dix plus importants titres dans le Fonds commun de titres à revenu fixe - 31 décembre 2014

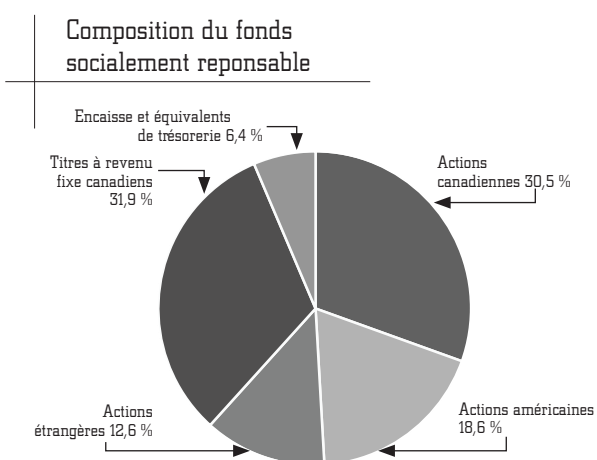
Nom	Valeur marchande (M\$ CA)	% du fonds commun à revenu fixe	% du compte équilibré
Gouv. du Canada 1,5 % 2017/02/01	25,3 \$	7,1 %	1,9 %
Province de l'Ontario 3,45 % 2045/06/02	10,5 \$	3,0 %	0,8 %
Province de l'Ontario 2,85 % 2023/06/02	8,9 \$	2,5 %	0,7 %
Province de l'Ontario 3,5 % 2024/06/02	7,9 \$	2,2 %	0,6 %
Province de l'Ontario 6,5 % 2029/03/08	7,4 \$	2,1 %	0,6 %
Province de l'Ontario 3,15 % 2022/06/02	5,8 \$	1,6 %	0,4 %
La Banque Toronto Dominion 3,226 % 2024/07/24	5,6 \$	1,6 %	0,4 %
Province de l'Ontario 7,6 % 2027/06/02	5,1 \$	1,4 %	0,4 %
Met Life Global Funding 3,107 % 2021/04/16	4,7 \$	1,3 %	0,4 %
La Banque de la Nouvelle Écosse 2,242 % 2018/03/22	4,3 \$	1,2 %	0,3 %

Composition du fonds commun à revenu fixe



Fonds socialement responsable (FSR)

Le FSR a été créé le 1^{er} avril 2008. Le seuil minimal de l'actif a été fixé à 8 M\$ par le CAR pour que cette option de placement soit maintenue dans le cadre du Régime. Au 31 décembre 2014, l'actif du FSR s'établissait à 22,9 M\$.



Le FSR investit dans le Fonds équilibré Valeurs communautaires Phillips, Hager & North (« VC PH&N »). PH&N est réputée pour sa philosophie fondée sur la responsabilité sociale et ses décisions sont influencées par des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. PH&N travaille par ailleurs avec Sustainalytics, chef de file mondial en études et analyses de viabilité pour s'assurer que les placements dans le Fonds VC respectent les critères minimums de placements socialement responsables.

Le Fonds équilibré VC PH&N et, par le fait même, le FSR, est composé d'actions canadiennes, américaines, étrangères, de titres à revenu fixe canadiens, d'encaisse et équivalents de trésorerie. Le graphique « Composition du fonds socialement responsable » illustre la répartition de l'actif du FSR au 31 décembre 2014.

Le FSR a réalisé un rendement de 11,4 % pour 2014, comparativement à 10,7 % pour l'indice de référence.

Dix plus importants titres dans le FSR - 31 décembre 2014

Nom	Valeur marchande (000\$ CA)	% du FSR
Province de l'Ontario 6,5 % 2029/03/08	547 \$	2,4 %
Banque Royale du Canada	495 \$	2,2 %
La Banque Toronto Dominion	495 \$	2,2 %
La Banque de la Nouvelle Écosse	391 \$	1,7 %
Province de l'Ontario 7,6 % 2027/06/02	365 \$	1,6 %
CN	307 \$	1,3 %
Province de l'Ontario 3,45 % 2045/06/02	277 \$	1,2 %
Amgen	271 \$	1,2 %
TJX	271 \$	1,2 %
United Health Group	264 \$	1,1 %

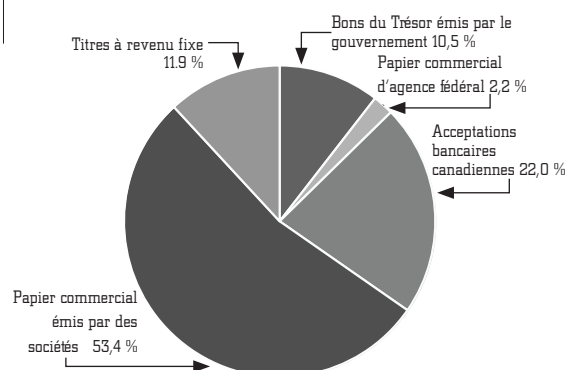
Fonds de marché monétaire

L'actif du fonds de marché monétaire (18,8 M\$ à la fin de l'année) est composé d'encaisse et équivalents de trésorerie. Ces derniers peuvent prendre la forme d'émissions fédérales et provinciales, d'acceptations bancaires, de papier commercial et de dépôts à terme.

Jusqu'au 30 septembre 2014, les placements du Fonds de marché monétaire étaient gérés par Gestion de placements TD dans le Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD – Gouvernement du Canada. Par la suite, les actifs étaient investis dans le Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD et le Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD.

Le fonds de marché monétaire a réalisé un rendement de 1,0 % en 2014, légèrement supérieur au rendement de l'indice de référence 0,9 %.

Composition du fonds du marché monétaire



Dix plus importants titres dans le fonds du marché monétaire - 31 décembre 2014

Non	Valeur marchande (M\$ CA)	% du fonds de marché monétaire
Bons du trésor - Gouv. du Canada 2015/04/09	1,3 \$	6,9 %
Bons du trésor - Gouv. du Canada 2015/05/01	0,4 \$	2,1 %
La Banque de la Nouvelle Écosse 2,25 % 2015/05/08	0,3 \$	1,6 %
Banque Royale du Canada 2,05 % 2015/01/13	0,2 \$	1,1 %
La Banque de Montréal 1,89 % 2015/10/05	0,2 \$	1,1 %
La Banque Nationale du Canada 2,231 % 2015/01/30	0,2 \$	1,1 %
Banque Royale du Canada 2015/01/21	0,2 \$	1,1 %
CIBC 3,1 % 2015/02/02	0,2 \$	1,1 %
Bons du trésor - Gouv. du Canada 2015/05/07	0,2 \$	1,1 %
Bay Street Funding Trust 2015/07/08	0,2 \$	1,1 %

Options cycle de vie

Les options cycles de vie ont été introduites en 2014 afin d'offrir une alternative pour la construction d'un portefeuille personnalisé selon l'âge du membre en utilisant les options d'investissement déjà offertes par le Régime.

Une option cycle de vie offre une répartition des actifs d'investissement qui évolue en fonction de l'âge et de la tolérance au risque du membre. Plus le membre se rapproche de la retraite, plus sa répartition d'actifs devient conservatrice.

Le *Tableau 6* présente les répartitions par tranches d'âge pour les options cycle de vie disponibles selon les profils de risque (conservateur, modéré et agressif) ainsi que la performance de chacune des combinaisons offertes pour la période terminée le 31 décembre 2014.

Profils - Cycle de Vie - 31 décembre 2014

Fonds/ Tranches d'âge	66 ans et plus	60 à 65 ans	50 à à 59 ans	40 à 49 ans	30 à 39 ans	Moins de 30 ans
Profil de risque - conservateur						
Fonds à revenu fixe	65 %	65 %	50 %	40 %	30 %	20 %
Fonds commun d'actions	35 %	35 %	50 %	60 %	70 %	80 %
Répartition	A	A	B	C	D	E
Profil de risque - modéré						
Fonds à revenu fixe	65 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %
Fonds commun d'actions	35 %	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %
Répartition	A	B	C	D	E	F
Profil de risque - agressif						
Fonds à revenu fixe	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %	10 %
Fonds commun d'actions	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	90 %
Répartition	B	C	D	E	F	F

Rendement - Options Cycle de vie - December 31, 2014

Répartition	A	B	C	D	E	F
Performance - 1 an	9,7 %	9,8 %	9,9 %	10,0 %	10,1 %	10,2 %

Le Fonds DE RETRAITE

Le Fonds de retraite est la portion de la Caisse de retraite qui regroupe les actifs nécessaires au versement des prestations des membres à la retraite qui ont choisi une option de règlement interne avant le 1er janvier 2011. L'objectif de placement du Fonds de retraite est d'optimiser le rendement du fonds à long terme, de manière à assurer la sécurité des rentes en cours de versement, de bonifier les rentes conformément au texte du Régime et de minimiser les risques de déficits actuariels. Pour atteindre cet objectif, le Fonds de retraite est investi dans des titres à revenu fixe, de l'immobilier et des actions cotées en bourse.

Répartition d'actifs

Selon la répartition cible à long terme, les actions représentent 35 % de l'actif et les titres à revenu fixe, 65 %. Au 31 décembre 2014,

100 % du portefeuille du Fonds de retraite était géré à l'externe.

La politique de répartition des actifs pour le Fonds de retraite est revue et corrigée régulièrement par le CAR (selon recommandation du Comité) en fonction des facteurs économiques, politiques et financiers qui influencent les marchés financiers.

Comme les fluctuations du marché et la performance des gestionnaires de portefeuille font dévier les actifs de la répartition cible, un rééquilibrage est effectué régulièrement pour être conforme aux balises permises par la politique de placement. Lorsque possible, les investissements en immobilier sont liquidés dans le but de ramener le poids de cette classe d'actif à zéro.

Le *Tableau 7* présente la répartition réelle du Fonds de retraite au 31 décembre 2014.

Répartition d'actifs - Fonds de retraite - 31 décembre 2014

Catégorie d'actif	Montant (en millions)	%	Répartition Cible	MIN%	MAX%
Actions	60,1	30,3	35	20	45
Revenu fixe	109,9	55,4	65	50	75
Immobilier	22,0	11,1	-	-	20
Encaisse et équivalents de trésorerie	6,4	3,2	-	-	10
Total du Fonds de retraite	198,4 \$	100 %	100 %		

Changements à la structure de gestion et aux gestionnaires

Les changements suivants ont été apportés pendant l'année :

	Gestionnaire	Stratégie	Actifs (\$)
<u>Mandat octroyé</u>			
Octobre	Vontobel	Actions mondiales	59 M
<u>Mandats terminés</u>			
Avril	TDAM	Mandat obligations univers	(42 M)
Octobre	PH&N	Actions canadiennes	(65 M)

En 2014, les changements suivants ont été apportés à la structure de gestion :

- La proportion des investissements guidés par le passif a été augmentée.
- La portion des actifs en actions canadiennes est maintenant investie en actions mondiales.

Rendement du fonds

En 2014, le Fonds de retraite a affiché un taux de rendement brut annuel de 10,0 % supérieur à l'objectif à long terme de 5,25 %.

Le *tableau 8* fournit le rendement brut de chacune des catégories d'actif et gestionnaires pour l'exercice 2014.

Le *graphique 1* de la page 21 illustre le rendement historique du Fonds de retraite.

Fonds de retraite - Rendement - 31 décembre 2014

Classe d'actif/Gestionnaire	Actifs sous gestion	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	5 ans	10 ans
(en millions \$)				
Gestionnaire d'actions				
Vontobel ⁽⁵⁾	60,1 \$	-	-	-
MSCI ACWI Net		-	-	-
Valeur ajoutée		-	-	-
Total actions⁽³⁾	60,1 \$	13,4	10,8	7,2
<i>Indice d'actions⁽⁴⁾</i>		<i>12,6</i>	<i>7,9</i>	<i>7,8</i>
Valeur ajoutée		0,8	2,9	-0,6
Gestionnaires de revenu fixe				
Standard Life Investments	87,3 \$	9,6	-	-
<i>Indice maison</i>		9,7	-	-
Valeur ajoutée		-0,1	-	-
Canso Investment Counsel	22,6 \$	11,0	-	-
<i>FTSE TMX Canada obligataire toutes sociétés</i>		7,6	-	-
Valeur ajoutée		3,4	-	-
Total revenu fixe	109,9 \$	9,6	-	-
<i>FTSE TMX Canada obligataire universel</i>		8,8	-	-
Valeur ajoutée		0,8	-	-
Immobilier				
	22,0 \$	5,7	13,6	11,5
<i>Indice de référence - Immobilier⁽²⁾</i>		5,5	6,8	9,4
Valeur ajoutée		0,2	6,8	2,1
Encaisse et équivalents de trésorerie				
	6,4 \$	0,9	0,8	-0,2
<i>FTSE TMX Canada Bons du trésor 30 jours</i>		0,9	0,8	1,8
Valeur ajoutée		0,0	0,0	-2,0
Fonds de retraite				
	198,4 \$	10,0	8,1	6,4
<i>Indice de référence - Fonds de retraite⁽¹⁾</i>		10,2	-	-
Valeur ajoutée		-0,2	-	-

Note 1: 35 % MSCI ACWI (Net) + 65 % FTSE TMX Canada obligataire universel depuis le 1^{er} novembre 2014; 35 % Composite S&P/TSX + 65 % FTSE TMX Canada obligataire universel du 1^{er} octobre 2012 au 31 octobre 2014.

Note 2: IPC + 4 % depuis le 1^{er} janvier 2012; REALpac/IPD avant cette date.

Note 3: Vontobel depuis le 1^{er} novembre 2014; PH&N Dividend Fund avant cette date.

Note 4: MSCI ACWI (Net) depuis le 1^{er} novembre 2014; Composite S&P/TSX avant cette date.

Note 5: Mandat moins d'un an.

Prestations et affaires

ADMINISTRATIVES

Modifications apportées au Régime

En 2011, la Modification no 24 a été annoncée, avec différentes dates de prises d'effet.

La Modification No. 24 a modifié le Régime pour le rendre conforme aux lois applicables, pour harmoniser le Texte du Régime avec les pratiques en cours et pour tenir compte également de certains changements à caractère administratif.

Les principaux changements introduit par la Modification no 24 sont:

- À compter du 1^{er} janvier 2012, les cotisations de l'Université au Régime cesseront à la date normale de la retraite du participant (fin du mois coïncidant avec le 65^e anniversaire de naissance du participant) ou à la date à laquelle ce dernier cessera d'être membre actif du Régime, selon la première de ces échéances.
- À compter du 1^{er} janvier 2012, pour les membres de la Partie A seulement, les allocations périodiques ne seront plus prises en compte dans le calcul de la rente minimale à prestations déterminées du Régime mais resteront admissibles aux cotisations de l'employé et de l'Université au titre de la partie à cotisations déterminées du Régime.
- À compter du 1^{er} janvier 2013, les cotisations salariales obligatoires des participants augmenteront à 7 % pour les participants âgés de 40 à 49 ans et à 8 % pour les participants âgés de 50 à 65 ans.
- À compter du 1^{er} janvier 2014, suite aux résultats des évaluations actuarielles du Régime, dans les cas où des cotisations supplémentaires sont nécessaires pour compenser les déficits de financement, les membres de la Partie A du Régime (qui ont adhéré ou étaient admissibles à adhérer au Régime avant le 1^{er} janvier 2009) prendront en charge à parité le financement supplémentaire requis.

Nous vous rappelons que la copie officielle du texte du Régime ainsi que toutes les modifications apportées au Régime peuvent être consultées pendant les heures ouvrables (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h) dans les bureaux du CAR à l'adresse suivante : Université McGill, Service d'administration des retraites, 688, rue Sherbrooke ouest, bureau 1420, Montréal, Québec H3A 3R1.

Prestations versées

En 2014, les règlements externes (au nombre global de 523) se sont chiffrés à 121 039 921 \$. Les différents types de règlements externes effectués durant l'année et les montants versés par le Régime figurent au *tableau 9*.

En 2014, 154 membres du Régime ont pris leur retraite. Vous trouverez à l'*annexe I* une liste des nouveaux retraités qui ont consenti à ce que leur nom figure dans le présent rapport.

Au 31 décembre 2014, le Régime comptait 1202 membres retraités et bénéficiaires à qui le Fonds de retraite versait des prestations. Parmi ceux-ci, 745 font partie du groupe visé par les anciens tarifs et leur moyenne d'âge est de 84,0 ans et 457 font partie du groupe visé par les nouveaux tarifs et leur moyenne d'âge est de 72,4 ans. En 2014, le Fonds de retraite a versé 30 208 651 \$ sous forme de rentes.

Au cours de l'année, 100 membres du Régime sont décédés, dont 7 en service actif, 52 membres à la retraite du groupe visé par les anciens tarifs et 3 membres à la retraite du groupe visé par les nouveaux tarifs. Au total, 38 étaient d'anciens employés de l'Université (voir *annexe II*).

Bonification des rentes

Historiquement, les tarifs de souscription de rente ont été déterminés sur la base d'hypothèses en ce qui concerne les gains d'intérêts et les taux de mortalité, pour pouvoir les assortir d'une disposition permettant la majoration des rentes. Il arrive parfois que le Fonds de retraite dégage des excédents, selon les tendances en matière de mortalité et si les taux de rendement sont plus favorables que les taux nécessaires pour couvrir les dépenses de la Caisse de retraite, ou lorsque la valeur actualisée de l'actif excède celle du passif en conséquence de variations des taux d'intérêt. Cet excédent peut être mis de côté afin de bonifier (au moyen de « dividendes ») les rentes en cours de versement. Les dividendes sont accordés sur les recommandations de l'actuaire du régime, sous réserve que le Fonds de retraite soit suffisamment provisionné pour couvrir les coûts futurs des rentes souscrites. Les derniers dividendes ont été versés en 1997.

En 2000, le Fonds de retraite a été théoriquement séparé en deux comptes. L'un représente les actifs et passifs des retraités qui ont souscrit leur rente avant le 1^{er} janvier 2000 (« anciens » tarifs) et l'autre, les retraités qui prendront leur retraite

Règlements externes effectués en 2014

	Nombre	Montant total	Versement moyen
Transferts à des CRI/FRVs :	269	110 828 298 \$	412 001\$
Prestations de décès :	12	1 196 805	373 368
Achat de rentes externes :	4	1 592 571	398 143
Versements forfaitaires :	157	1 916 182	12 205
Transferts à d'autres régimes :	6	815 126	135 854
Autres ¹ :	75	4 690 939	62 546
Total :	523	121 039 921 \$	231 434 \$

Note 1 : Inclus des transferts à des REERS, FERRss et règlements de dissolution de mariage

conformément aux « nouveaux » tarifs. Pour chaque groupe, les dividendes feront l'objet d'une répartition différente. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2000 et reposent sur une hypothèse plus conservatrice en matière de mortalité et de taux d'intérêt. Pour voir l'historique et l'impact des dividendes versés depuis la création du programme de bonification des rentes veuillez vous reporter à notre site web au: <http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions/>.

Le montant et la fréquence des bonifications sont déterminés par le Comité à l'issue de l'évaluation actuarielle annuelle des engagements du Fonds de retraite. Les bonifications sont calculées et versées sur une base actuarielle visant à répartir le plus uniformément possible les dividendes en fonction de l'espérance de vie des retraités. Chaque nouveau dividende est normalement attribué sur une base composée selon laquelle le pourcentage d'augmentation est appliqué à la rente de base, majorée de tous les dividendes antérieurs.

Dès qu'une bonification de rente est accordée, elle fait partie intégrante des prestations garanties à vie et la rente ne peut jamais tomber en dessous de ce montant. Néanmoins, il est important de savoir que si les bonifications antérieures sont

garanties, les bonifications de rente ultérieures dépendent entièrement de la possibilité que le fonds de retraite continue de dégager un surplus, ce qui ne sera pas toujours le cas.

En vertu de certaines modifications apportées à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, les régimes de retraite sont tenus de constituer une réserve en cas d'excédent. Ce changement exige du Régime qu'il soit intégralement solvable et que la réserve ait été constituée avant de déclarer un dividende, ce qui réduit considérablement la probabilité de bonifications ultérieures des rentes.

Évaluation de la bonification des rentes

L'évaluation actuarielle du Fonds de retraite, au 31 décembre 2012, a fait ressortir un manque à gagner de 91 251 000 \$ du point de vue de l'évaluation de la solvabilité (65 841 000 \$ en 2009). Dans ces conditions, aucun dividende n'a pu être déclaré.

Compte tenu du déficit important du Fonds de retraite, aucune évaluation distincte de la bonification des rentes n'a été réalisée en 2014.

Le CAR préviendra les participants à ce programme si le Fonds de retraite dégage un excédent.

Évaluation actuarielle du Régime

Le Régime a l'obligation de fournir des renseignements et un certificat actuariel au moins une fois tous les trois ans. Les actuaires du Régime, Eckler Inc., dans leur rapport d'évaluation du 31 décembre 2012, ont déterminé la situation financière du Régime.

L'évaluation actuarielle du Régime de retraite dans son ensemble, a fait ressortir l'existence d'un déficit actuariel sur une base de continuité de 97 206 000 \$ au 31 décembre 2012 (2009 - 46 313 000 \$).

Le degré de solvabilité peut se définir comme le ratio entre l'actif et le passif de solvabilité. Au 31 décembre 2012, le degré de solvabilité, exclusion faite du solde des cotisations déterminées pour les membres du Régime qui n'auraient pas été admissibles à une rente minimale selon la formule à prestations déterminées prévue par le Régime, s'établissait à 74,8 % si le Régime avait été fermé le 31 décembre 2012 (2009 - 84,0 %). En janvier 2007, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* a été modifiée et les

régimes de retraite des universités ne sont plus tenus de verser des cotisations supplémentaires pour amortir ce déficit de solvabilité.

Le sommaire de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012, réalisée par l'actuaire du régime, Eckler Inc., figure à l'*annexe IV*.

La prochaine évaluation actuarielle triennale du Régime doit être réalisée le 31 décembre 2015 au plus tard.

Administration

L'administration quotidienne du Régime relève du Services d'administration des retraites et du Service des placement conformément aux politiques et pratiques définies et approuvées par le Comité d'administration des retraites.

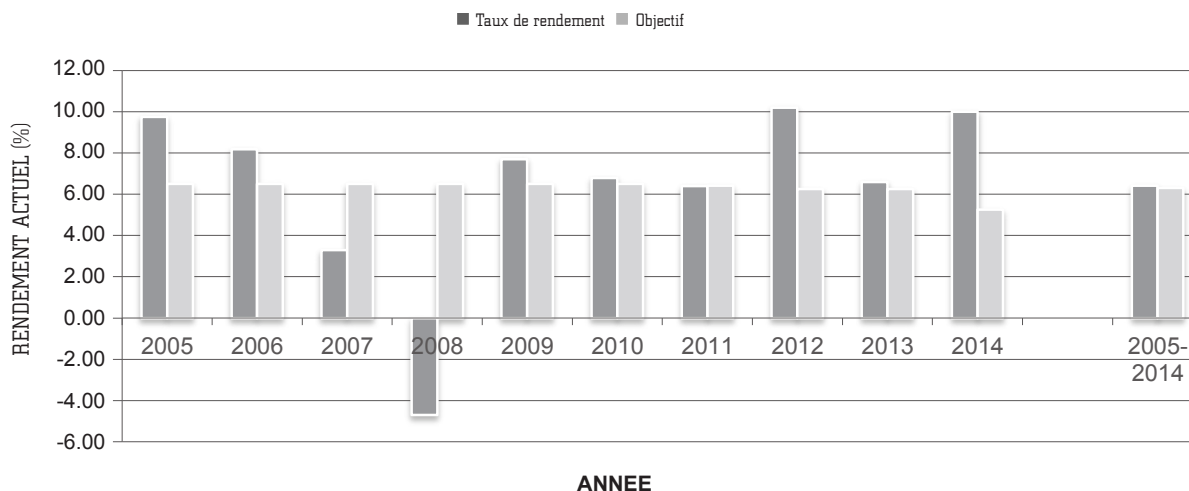
Le total des frais des options de placement pour le Fonds d'accumulation, de même que le total des frais du Fonds de retraite sont présentés au *tableau 10*.

Frais administratifs et de gestion de placement - exprimés en pourcentage des actifs des fonds de placement

Fonds d'accumulation	2014	2013
Compte équilibré	0,85 %	0,73 %
Fonds commun d'actions	1,03 %	0,87 %
Fonds commun de titres à revenu fixe	0,43 %	0,40 %
Fonds socialement responsable	0,48 %	0,80 %
Fonds de marché monétaire	0,30 %	0,28 %
Fonds de retraite	0,41 %	0,52 %

Frais de tenue de dossier (par membre)	2014
Membre - Partie A - Régime hybride :	114,97 \$
Membre - Partie B - Régime cotisations déterminées :	55,19 \$

Les frais incluent les taxes et sont sujets à une indexation annuelle.

Rendement du Fonds de retraite de 2005 à 2014**COORDONNÉES**

Les bureaux du Comité d'administration des retraites, du Service d'administration des retraites et du Service des placements se trouvent au :

688, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 3R1
Tél. : (514) 398-6250, Téléc. : (514) 398-6889

Une copie de ce rapport annuel et d'autres documents sont accessibles sur notre site Web : <http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions/>.

Administration des retraites**Renseignements**
1-855-687-2111

John D'Agata (john.dagata@mcgill.ca)
Directeur – administration
514-398-6250

Karen Rasinger (karen.rasinger@mcgill.ca)
Agent – communications et administration
514-398-6250

Joanne St-Denis (joanne.st-denis@mcgill.ca)
Agent – retraites et avantages sociaux
514-398-2748

Placements de la caisse de retraite**Renseignements**
(514) 398-6040

Sophie Leblanc (sophie.leblanc2@mcgill.ca)
Chef des placements
514-398-6040

Line Beauregard (line.beauregard@mcgill.ca)
Gestionnaire principal - finance et gouvernance
514-398-6040

La version anglaise de ce rapport est disponible sur demande.

Annexe I

2014 NOUVEAUX RETRAITES

Nom	Département ou faculté
Alpert/Lesley/M	Pathologie
Amro/Jane/Mlle	Ressources informatique
Antecka/Emilia/Mlle	Pathologie
Avis/David/M	Études informatiques
Bellon/Aldo/M	Sciences atmosphériques et océaniques
Button/Susan/Mlle	Développement et relations avec les diplômés
Burgess/John Herbert/M	Médecine
Campbell/Rosemary/Mlle	Services de TI
Cameron/William J/M	Gestion des installations
Cantin/Andre/M	Communications et relations externes
Cardinal/Liliane/Mlle	Physiothérapie et ergothérapie
Casella/Johanne/Mme	Services de TI
Charbonneau/Timothy/M	Ressources informatiques
Christensen/Linda/Mlle	Ressources humaines
Clarke/Yvette/Mlle	Services de TI
Colaïanni/Rosa/Mlle	Arts
Cross/Wesley/M	Services aux étudiants
Di Lauro/Marie Helene/Mme	Droit
Dunphy/Kerry/Mlle	Gestion
Ferland/Michel/M	Gestion des installations
Finch/James A/M	Génier minier et des matériaux
Francis/Donald M/M	Sciences de la terre et des planètes
Frasure-Smith/Nancy/Mme	Psychiatrie
Gillam/Rose/Mlle	Génie électrique de l'informatique
Hagerman/Joan E/Mlle	Arts et sciences
Hopmeyer/Estelle/Mme	École de service social
Hori/David/M	Pathologie
Kling/Norman/M	Ressources informatique
Lauer/Kathy/Mlle	Arts
Lavergne/Laura/Mlle	Gestion de l'effectif étudiant
Lupien/Denise/Mlle	Musique
Lussier/Alain/M	Services d'imprimerie
McLeod/Peter James/M	Médecine
Melancon/Serge/M	Génétique humaine
Menard/Henri-Andre/M	Médecine
Miller/Sandra C/Mme	Anatomie et biologie cellulaire
Mow/Kin/M	Résidences
Murray/Susan/Mme	Bibliothèques
Newkirk/Marianna M/Mme	Médecine
Pollack/Gerald/M	Biologie
Richard/Helen/Mlle	Bureau du doyen
Richard/Sylvain/M	Gestion des installations - Campus Macdonald
Roughley/Peter J/M	Chirurgie orthopédique
Rousseau/Jerome/M	Anthropologie
Rubin/Diana/Mlle	Gestion
Saheb/Nabil E/M	Ophthalmologie
Skamene/Emil/M	Médecine
Topor Pop/Vasile/M	Physique
Trempe/Normand/M	Chimie
Vermette/Pierre/M	Génie minier et des matériaux
Willox/Stuart A/M	Ferme - Campus Macdonald
Winer/Lise/Mme	Études intégrée en éducation
Woods/John/M	Neurologie et neurochirurgie
Young/Simon N/M	Psychiatrie

Annexe II

2014 DÉCÈS

Nom	Département ou faculté
Aitken/Ellen/Mme	Études religieuses
Amasuno/Marcelino/M	Études hispaniques
Bach/Glen Gordon/M	Génie mécanique
Bain/Morton J/M	Études éducationnelles
Batt/Barbara/Mme	Sciences atmosphériques et océaniques
Bernardo/Giuseppe/M	Gestion des installations
Bourke/Douglas T/M	Développement et relations avec les diplômés
Budzinski/Helen/Mme	Service des installations
Campanelli/Apollo/M	Service des installations
Cartwright/Michael T/M	Langue et littérature française
Cavalieri-D'Oro/Rina/Mme	Service des installations
Champigneul/Yvonne H/Mme	Langue et littérature française
Chiu/Chu Jeng/M	Chirurgie
Clermont/Yves Wilfred/M	Anatomie et biologie cellulaire
Collin/Denis/M	Services de sécurité
Collins/April/Mlle	Service de santé
Cooke/Norman E/M	Génie chimique
Couture/Marcel J/M	Campus Macdonald
Dawson/Kenneth/M	Microbiologie et immunologie
De Fontenay/Herve/M	Langues et communications interculturelle
Dimassimo/Maria/Mme	Service du budget et paie
Dougan/Maureen/Mlle	Bibliothèques
Duckworth/Roberta/Mlle	Service de réseautique et de communication
Eeet/Sandra/Mme	Orientation et consultations psychologiques
Estey/Ralph H/M	Phytotechnie
Faubert/Andre/M	Résidences
Feindel/William Howard/M	Institut neurologique de Montréal
Ferracane/Guisepepe/M	Gestion des installations
Ferraro/Gerardo/M	Pathologie
Francoeur/Thomas A/M	Études intégrée en éducation
Fraser/Frank Clarke/M	Pédiatrie
Freese/Robert T/M	Bibliothèques
Gagnon/Lucien/M	Gestion des installations
Gaulin/Denise/Mlle	Bibliothèques
Gibbs/Sarah P/Mrs	Biologie
Glass/Kathleen C/Mrs	Génétique humaine
Glenn/H Patrick/M	Droit
Goldsmith/Jack/M	Communications pédagogiques
Grimes/Marilyn/Mme	Télécommunications
Habib/Tia/Mlle	Études intégrée en éducation
Hardy/Brenda J/Mlle	Librairie
Hashemi-Aghchehboody/Seyed/M	Génie chimique
Hebert/Lyse/Mme	Campus Macdonald
Henchey/Norman/M	Administration et études politiques
Jarczyk/Jan/M	Musique
Jemelka/Christine/Mme	Microbiologie et immunologie
Kaufman/Hyman/M	Mathématique
Keess/Catherine W/Mme	Centre de calcul - Campus Macdonald
Kirkman/Elizabeth/Mme	Ressources renouvelables
Knowles/John David/M	Physiologie

Annexe II – Décès (suite)

Nom	Département ou faculté
Lafleur/Levi/M	Bureau de l'immobilier
Lajeunesse/Gilles/M	Gestion des installations - Campus Macdonald
Lambek/Joachim/M	Mathématiques et statistiques
Lefort/Claudine/Mlle	Philosophie
Lessard/Eva/Mme	École de physiothérapie et d'ergothérapie
Macdonald/Roderick A/M	Droit
Maheu/Robert/M	Communications et relations externes
Manley/Joseph Michael/M	Réaffectation
Mann/Diane/Mlle	Anthropologie
McCoy/Rollande/Mme	Réaffectation
McKay/Kenneth/M	Gestion des installations
McKyes/Edward/M	Génie agricole et des biosystèmes
McLaren/Marion/Mme	Bibliothèques
McRobie/Valerie I/Mme	Registrariat
Metcalf/Ian Richard/M	Anesthésie
Millette/Gerard J F/M	Ressources renouvelables
Modafferi/Dominic/M	Education
Monteiro/Augusta Maria/Mme	Gestion des installations
Moroz/Leonard A/M	Médecine
Moxley/John E/M	Zootchnie
Myatt/Reginald/M	Services de installations
Nathanson/Roslyn/Mme	Réaffectation
Nevery/Sandor/M	Gestion des installations
Norton/David Fate/M	Philosophie
Noumoff/Samuel J/M	Sciences politiques
Osler/John C/M	Génie civil et de mécanique appliquée
Paul/Shirley Lilian/Mlle	Résidences
Pelletier/Real Lucien/M	Phytotechnie
Rave Moss/Immanuela/Mme	Pédiatrie
Roman/Ted N/M	Radiologie
Rondeau/Raymond/M	Réaffectation
Russel/Eva/Mme	Anglais
Ryan/Lawrence/M	Service des sports
Santalucia/Rosario/M	Gestion des installations
Sebo/Frank/M	Réaffectation
Shapiro/Elizabeth/Mme	Biologie
Silion/Ileana/Mme	Réaffectation
Sing/Marie Donna/Mme	Bibliothèques
Southin/John L/M	Biologie
Sperdakos/Maria/Mme	Service des admissions
Steggerda/Eva/Mme	Bibliothèques
Stevenson/Robert W/M	Études religieuses
Strolovitch/Shirley Strohl/Mme	Administration et études politiques
Taylor/Reginald R/M	Bibliothèques
Tetley/William/M	Droit
Urtnowski/Elisabeth/Mme	Service social
Vasiliauskas/Stephanie/Mme	Service de santé
Weryho/Jan W/M	Bibliothèques
Williams/Sydney/M	Réaffectation
Zakary/Angela Ann/Mlle	Comptabilité

Annexe III

SOMMAIRE EXÉCUTIF DE L'ÉVALUATION DU RÉGIME

**Faits saillants de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012**

À la demande du Comité d'administration des retraites, nous avons procédé à l'évaluation actuarielle du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2012. Les résultats de cette évaluation ont été présentés dans un rapport formel daté du 7 septembre 2013, qui a été déposé auprès des autorités gouvernementales. Le présent document résume le processus et les résultats de cette évaluation actuarielle.

Les principaux objectifs de l'évaluation actuarielle sont de déterminer la situation financière du Régime à la date d'évaluation, sous les bases de solvabilité et de capitalisation, et d'établir les cotisations qui doivent être versées par l'Université de façon à satisfaire aux exigences de la législation applicable pour la période de trois ans suivant la date d'évaluation.

Évaluation de capitalisation – Processus et résultats

Aux fins de l'évaluation de capitalisation, le passif actuariel du Régime est d'abord comparé avec la valeur marchande de l'actif à la date d'évaluation. Pour les dispositions à cotisations déterminées (« Segment CD »), le passif actuariel correspond, par définition, aux cotisations accumulées avec intérêt et ainsi, aucun surplus/déficit de capitalisation ne peut exister. Par contre, pour les dispositions à prestations déterminées, i.e. dispositions de rente minimale sous la Partie A (« Segment minimum PD ») ainsi que les rentes en cours de paiement (« Segment des retraités »), un surplus/déficit de capitalisation peut exister. Si un déficit de capitalisation est révélé, il doit être capitalisé sur une période maximale de 15 ans par l'Université. De plus, l'Université doit verser des cotisations à l'égard du service courant; ces cotisations incluent celles requises en vertu des dispositions CD du Régime et également celles requises à l'égard du Segment minimum PD.

Pour les segments PD, le passif actuariel et le coût du service courant sont fonction des hypothèses actuarielles sous-jacentes au processus d'évaluation. Une révision complète des hypothèses actuarielles a été effectuée en préparation à cette évaluation. Les principales hypothèses sont : (a) un taux d'intérêt de 4¾ % p.a., net des dépenses, pour évaluer le passif des retraités; (b) un taux d'intérêt de 5¾ % p.a., net des dépenses, jumelé à une hypothèse d'augmentation des salaires de 3 % p.a., pour évaluer le passif à l'égard du Segment minimum PD; (c) la table de mortalité « UP1994 » avec projections générationnelles de la mortalité selon l'« Échelle de projection AA »; et (d) des tables de taux de retraite basées sur l'expérience réelle du Régime, séparément pour le personnel enseignant et pour les autres participants.

Les principaux résultats de l'évaluation de capitalisation sont les suivants :

- Le passif actuariel était de 1 379 148 000 \$ au 31 décembre 2012 (i.e. 1 036 694 000 \$ sous le Segment CD, 280 119 000 \$ sous le Segment des retraités et 62 335 000 \$ sous le Segment minimum PD). La valeur marchande de la Caisse était de 1 281 942 000 \$ et il y avait donc un déficit de capitalisation de 97 206 000 \$ à la date d'évaluation.
- À la date de l'évaluation précédente (i.e. 31 décembre 2009), il y avait un déficit de capitalisation de 46 313 000 \$; les principaux facteurs qui ont contribué à l'évolution de la position de capitalisation depuis l'évaluation précédente sont le rendement de la Caisse qui a été supérieur aux hypothèses actuarielles (effet positif de 12,5 M\$), les changements apportés aux hypothèses actuarielles (augmentation du passif de 60,3 M\$) et une augmentation de 3,1 M\$ du passif à l'égard d'autres sources de gains et pertes d'expérience, incluant l'effet de tout amendement au régime survenu depuis la date de la dernière évaluation.
- Les cotisations minimales pour le service passé à être versées par l'Université pour amortir le déficit de capitalisation sur 15 ans s'élèvent à 9 396 000 \$ par année; par contre, compte tenu des mesures temporaires d'allègement de la capitalisation prévues dans la législation sur la retraite du Québec pour l'année 2013, et prolongées pour les années 2014 et 2015, les cotisations à être versées peuvent être réduites à 20 % du niveau prévu en 2013, soit 1 879 000 \$, et 50 % du montant original d'amortissement

Annexe III – Sommaire exécutif (suite)

pour les années 2014 et 2015, i.e. 4 698 000 \$. En 2013, l'Université a donné instruction au Comité d'administration des retraites de prendre avantage des mesures temporaires d'allègement de la capitalisation pour l'année 2013. Conséquemment aux dispositions de partage des coûts mises en place en 2014, l'Université a choisi de ne pas prendre avantage des mesures d'allègement de la capitalisation en 2014.

- Pour ce qui est du service courant, les cotisations de l'Université à l'égard du Segment minimum PD sont calculées à 3 605 000 \$ pour 2013; ces cotisations s'ajoutent à celles requises sous le Segment CD, qui sont estimées à 28 369 000 \$ pour 2013. À compter du 1er janvier 2014, les participants actifs du Segment minimum PD verseront une cotisation additionnelle de partage des coûts égale à 2,2 % des gains admissibles par année. Par conséquent, les cotisations requises de l'Université au Segment CD seront réduites du même montant.

Évaluation de solvabilité – Processus et résultats

L'évaluation de solvabilité simule quelle aurait été la situation financière du Régime à la date d'évaluation si le Régime avait été terminé à cette date. Les hypothèses actuarielles sont en grande partie dictées par la législation. Au 31 décembre 2012, le passif de solvabilité a été calculé à 1 555 323 000 \$ alors que l'actif était de 1 281 442 000 \$, pour un déficit de solvabilité de 273 881 000 \$ et un taux de solvabilité de 82,4 %.

Les résultats de l'évaluation de solvabilité n'ont pas d'impact direct sur les exigences de capitalisation sous le Régime; par contre, des cotisations additionnelles de l'Université pourront être requises afin d'assurer le versement intégral des règlements externes, de telles cotisations additionnelles représentant la portion non capitalisée des règlements selon le degré de solvabilité (74,8 %) établi conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Cotisations minimales de l'Université pour 2013-2015

Compte tenu des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012, les cotisations minimales requises à être versées par l'Université jusqu'à la prochaine évaluation sont comme suit :

À l'égard du Segment CD :

- Déterminées selon les dispositions du Régime ; basées sur la masse salariale à la date d'évaluation, les cotisations de l'Université pour le Segment CD sont estimées à 28 369 000 \$ par année pour 2013.

À l'égard des Segments PD :

	<u>Année 2013</u>	<u>Année 2014</u>	<u>Année 2015</u>
• Cotisations de l'Université pour le service courant à l'égard du Segment minimum PD ²	3 605 000 \$	3 713 000 \$	3 925 000 \$
• Cotisations minimales de l'Université pour amortir le déficit de capitalisation ³	1 879 000 \$	9 396 000 \$	9 396 000 \$
• Total – Segments PD	5 484 000 \$	13 109 000 \$	13 221 000 \$


1: À compter du 1er janvier 2014, les participants actifs du Segment minimum PD verseront une cotisation additionnelle de partage des coûts égale à 2,2 % des gains admissibles par année. Par conséquent, les cotisations requises de l'Université au Segment CD seront réduites du même montant.


2: Établies en supposant que la masse salariale augmentera en 2014 et 2015 selon l'hypothèse d'augmentation des salaires.

3: À compter du 1er janvier 2014, les participants actifs du Segment minimum PD verseront une cotisation additionnelle de partage des coûts égale à 2,2 % des gains admissibles par année. Par conséquent, les cotisations requises de l'Université au Segment CD seront réduites du même montant.

La prochaine évaluation doit être produite au plus tard au 31 décembre 2015 et devra être déposée auprès des autorités gouvernementales avant la date butoir légale du 30 septembre 2016. L'Université doit maintenir sa cotisation selon le niveau établi dans le rapport de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012 jusqu'à ce qu'un nouveau rapport d'évaluation actuarielle soit produit et déposé auprès des autorités gouvernementales; à ce moment, l'Université ajustera ses cotisations afin de refléter les nouvelles règles de capitalisation prévues en vertu de cette nouvelle évaluation.

Le tout, respectueusement soumis par :


Jean-Francois Gariépy, f.s.a., f.i.c.a.


Dany Desgagnés, f.s.a., f.i.c.a.

Annexe IV

GLOSSAIRE

Actifs à rendement réel : Actifs physiques ou tangibles avec une valeur intrinsèque. Les actifs réels comprennent, entre autres, les biens immobiliers, les infrastructures, les métaux précieux, les matières premières, les terres agricoles et le pétrole.

Actions de sociétés privées : Participation dans des sociétés qui ne sont pas cotées en bourse et qui peut prendre la forme, par exemple d'investissements dans du capital risque, des rachats d'entreprises et des financements mezzanine.

Actions : Titres représentant une participation au capital social d'une société et généralement assortis de droits de vote.

Actuaire : Spécialiste indépendant responsable de calculer les passifs actuaires des régimes de retraite et de les comparer aux actifs des régimes afin de déterminer leur situation financière.

Anciens tarifs : S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente avant le 1er janvier 2000.

Bons du trésor : Titre de créance à court terme émis par l'État. Au lieu de donner droit à des intérêts, les bons du Trésor sont vendus à escompte pour tenir compte des taux d'intérêt à court terme. La différence entre le prix d'achat et le produit à l'échéance tient lieu d'intérêts.

Caisse de retraite : Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur dans le Régime de retraite, plus les revenus, gains et (ou) pertes des placements choisis.

Compte équilibré : Option de placement établi par le CAR qui consiste à répartir l'actif entre le fonds commun d'actions et le fonds commun à revenu fixe, dans des proportions déterminées régulièrement par le CAR.

Contrats de change : Contrat prévoyant l'achat ou la vente de la monnaie d'un pays à un prix déterminé. Un tel contrat fixe le taux de change à une date donnée.

Déficit de capitalisation : Écart entre le passif actuariel et l'actif, selon l'évaluation de la capitalisation.

Déficit de solvabilité : Excédent de la somme du passif de solvabilité sur la somme de l'actif de solvabilité. L'évaluation de la solvabilité part du principe que le régime est dissout.

Diversification : Stratégie visant à répartir le risque entre différentes catégories d'actifs de différentes régions.

Durée : Mesure utilisée pour estimer l'incidence d'un changement de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres à revenu fixe.

Évaluation de la capitalisation : Suppose que le régime restera en vigueur indéfiniment et repose, par conséquent, sur des hypothèses et méthodes actuarielles d'orientation long terme.

Excédent de capitalisation : Écart positif entre l'actif et le passif actuariel, selon l'évaluation de la capitalisation.

Fonds commun de titres à revenu fixe : Titres d'obligations, de débentures, de prêts hypothécaires, d'effets et autres réputés être des titres de créance. Le fonds de titres à revenu fixe peut parfois détenir de l'encaisse et équivalents de trésorerie.

Fonds commun d'actions : Titres d'actions ordinaires et privilégiées ainsi que des placements alternatifs et autres réputés être des titres de participation. Le fonds d'actions peut parfois détenir de l'encaisse et équivalents de trésorerie.

Fonds de marché monétaire : Fonds constitué d'espèces, de placements à court terme et d'autres titres de participation dont l'échéance est généralement inférieure à un an et qui sont généralement réputés être des instruments de marché monétaire.

Fonds socialement responsable (FSR) : Actions et titres à revenu fixe et autres titres gérés selon des principes de responsabilité sociale. Le FSR peut détenir occasionnellement de l'encaisse et équivalents de trésorerie.

Gains/pertes réalisés : Gains ou pertes en capital qui se produisent lorsqu'un actif apprécié/déprécié est vendu.

Gestion active : Style de gestion en vertu duquel un gestionnaire sélectionne des titres de placements particuliers dans le but de réaliser un rendement supérieur à celui de l'indice de référence correspondant.

Indice composé S&P/TSX : Principal indice repère pour le marché des actions canadiennes, y compris les actions ordinaires et les unités de fiducies de revenu.

Indice composé S&P 500 : Indice américain composé d'environ 500 actions sélectionnées selon leur capitalisation boursière, leur liquidité et leur groupe industriel. Il s'agit d'un indice pondéré selon la valeur marchande, le coefficient de pondération de chaque action étant proportionnel à sa valeur à la cote.

Indice FTSE TMX Canada bons du Trésor 30 jours : Indice qui mesure le rendement des bons du trésor de 30 jours du gouvernement fédéral.

Indice des prix à la consommation (IPC) : Calculé par Statistique Canada, l'IPC mesure les changements survenus dans le prix d'un panier déterminé de biens et services. Ce panier est censé correspondre aux besoins moyens d'une famille canadienne.

Indice S&P/TSX Titres à faible capitalisation canadienne : Indice de petites entreprises canadiennes faisant partie de l'indice composé S&P/TSX.

Annexe IV – Glossaire (suite)

Indice FTSE TMX Canada obligations toutes sociétés : Sous-indice de l'indice FTSE TMX Canada obligataire universel ne contenant que les obligations de sociétés des grands secteurs d'activité.

Indice FTSE TMX Canada obligataire universel : Indice conçu pour illustrer le rendement général des titres à revenu fixe du marché canadien. L'indice universel est divisé en sous-indices (court terme, moyen terme, long terme), selon le terme et le crédit et comprend quatre grandes catégories de crédit ou d'emprunteur : obligations émises par le gouvernement du Canada (y compris les sociétés d'état); obligations provinciales (y compris les titres provinciaux garantis); obligations municipales et obligations de sociétés.

Indice MSCI EAEO : Indice des marchés cotés en bourse conçu pour mesurer la performance boursière des marchés développés à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Indice MSCI EM : Indice conçu pour mesurer la performance boursière des marchés émergents.

Indice MSCI Monde des titres à haut dividendes : Dérivé de l'indice MSCI Monde qui rassemble les actions à forte et moyenne capitalisation de pays développés. L'indice est conçu pour suivre les actions qui procurent, de manière persistante, des revenus de dividendes supérieurs à la moyenne.

Indice de référence : Indicateur avec lequel on peut comparer les taux de rendement et mesurer la valeur ajoutée comparativement aux indices des marchés.

Investissements guidés par le passif : Investissement conçu pour réduire les risques liés au taux d'intérêt associés aux passifs actuariels de régime de retraite à prestations déterminées.

Juste valeur : Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Liquidité : Mesure de facilité avec laquelle on peut acheter ou vendre un actif sans trop influencer leur cours.

Marchés émergents : Marchés des pays en voie de développement, conformément à la définition qu'en donne la Société financière internationale (IFC), sur la base du produit national brut (PNB) par habitant.

Marge liquidative : Solde minimum à maintenir dans un compte d'opérations pour négocier sur un marché donné.

Nouveaux tarifs : S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente après le 1^{er} janvier 2000.

Objectif de placement – Compte équilibré : Réaliser une accumulation de capital à long terme par le biais de répartitions entre le fonds commun d'actions et le fonds de titres à revenu fixe, selon une pondération des actifs de 65 % en actions et 35 % en titres à revenu fixe.

Objectif de placement – Fonds commun d'actions : Réaliser une accumulation de capital à long terme et des revenus de dividendes en investissant dans des portefeuilles diversifiées de titres mondiaux.

Objectif de placement – Fonds de titres à revenu fixe : Fournir une source prévisible de revenus d'intérêts et réduire la volatilité des revenus des placements en investissant dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe.

Objectif de placement – Fonds de marché monétaire : Préserver le capital, garantir des revenus stables et la liquidité.

Objectif de placement - Fonds socialement responsable : Optimiser l'accumulation de capital à long terme d'une manière « socialement responsable » grâce à des placements dans des titres de participation et des titres à revenu fixe.

Objectif de placement - Option cycle de vie : Optimiser l'accumulation de capital à long terme par une répartition des actifs qui évolue en fonction de l'âge et de la tolérance au risque.

Obligation : Titre d'emprunt selon lequel l'émetteur promet de payer au détenteur un montant périodique d'intérêts pendant une durée précise et de rembourser le montant de l'emprunt à l'échéance.

Papier commercial : Des titres d'emprunt à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à un an.

Placements étrangers : Placements dans des titres dont la société est généralement domiciliée en dehors du Canada et des États-Unis.

Régime de retraite : Désigne le Régime de retraite de l'Université McGill, conformément à la description qui en est donnée dans le texte du régime, modifié de temps à autre.

Rente : Série de versements à montant fixe pendant une période de temps donnée.

Rente minimale à prestations déterminées : Rente calculée selon une formule qui tient compte des années de service créditées du participant et de ses 60 mois consécutifs de salaire les plus élevés.

Répartition de l'actif : Proportion de l'actif investi dans différentes classes d'actifs.

Russell 2000 : Indice utilisé pour mesurer le rendement des 2 000 sociétés (environ) à plus faible capitalisation de l'indice Russell 3000, qui rassemble les 3 000 actions américaines dotées de la plus forte capitalisation. Le Russell 2000 sert d'indice de référence pour les actions à faible capitalisation aux États-Unis.

Stratégies à rendement absolu : une stratégie de placement visant à dégager un rendement positif en utilisant une variété de techniques de gestion.

Annexe IV - Glossaire (suite)

Taux de rendement : Revenu gagné plus/moins tout gain/perte en capital, réalisé ou non, pendant une période donnée. Le taux de rendement est habituellement exprimé en pourcentage.

Taux de rendement annualisé : Taux de rendement exprimé sur un an, bien que les taux de rendement réels qui sont annualisés soient calculés sur des périodes supérieures ou inférieures à un an.

Texte du Régime : Le texte du Régime de retraite de l'Université McGill, modifié au 1 janvier 2012, qui est mis à la disposition des membres qui souhaitent le consulter aux bureaux du comité.

Rapport de l'auditeur

INDÉPENDANT

Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Nous avons effectué l'audit du rapport financier ci-joint du Régime de retraite de l'Université McGill, qui comprend l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2014 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le rapport financier a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière décrites dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* 2014 publié par la Régie des rentes du Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

Responsabilité de la direction pour le rapport financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ce rapport financier sur la base des dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* 2014 publié par la Régie des rentes du Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le rapport financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, le rapport financier donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2014 et de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* 2014 publié par la Régie des rentes du Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 du rapport financier, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le rapport financier a été préparé pour permettre au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill de se conformer aux exigences de la Régie des rentes du Québec. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre.



Montréal (Québec)
Le 18 mars 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

État de l'actif net disponible

POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2014

Fonds d'accumulation

ACTIF	2014	2013
Placements (note 3)	1 175 528 842 \$	1 124 043 571 \$
Encaisse	20 219 956	13 551 736
Contrats de change (note 6)	71 636	100 511
Marge liquidative et contrats à terme sur indice boursier (note 7)	1 178 748	1 020 544
Revenus de placement à recevoir	3 265 976	2 427 416
Débiteurs	17 861 805	8 050 739
Cotisations à recevoir de l'Université McGill	2 993 730	977 950
Sommes à recevoir du Fonds de retraite (note 5)	-	135 341
	1 221 120 693	1 150 307 808

PASSIF

Contrats de change (note 6)	4 540 339	1 758 071
Sommes à payer aux anciens membres	4 456 583	7 129 581
Sommes à payer au Fonds de retraite (note 5)	193 030	-
Créditeurs et charges à payer	4 699 399	5 243 722
	13 889 351	14 131 374
Actif net disponible pour le service des prestations	1 207 231 342	1 136 176 434

Fonds de retraite

ACTIF

Placements (note 3)	197 253 997	206 898 141
Encaisse	83 197	1 259 599
Contrat de change (note 6)	-	6 211
Revenus de placement à recevoir	979 559	692 688
Sommes à recevoir du Fonds d'accumulation (note 5)	193 030	-
Sommes à recevoir de l'Université McGill	-	94 425
	198 509 783	208 951 064

PASSIF

Contrat de change (note 6)	-	2 811
Créditeurs et charges à payer	54 257	68 190
Sommes à payer au Fonds d'accumulation (note 5)	-	135 341
Sommes à payer à l'Université McGill	1 080 986	-
	1 135 243	206 342
Actif net disponible pour le service des prestations	197 374 540	208 744 722
Total de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 404 605 882 \$	1 344 921 156 \$

État de l'évolution de l'actif net disponible

POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2014

Fonds d'accumulation

	2014	2013
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier	1 136 176 434 \$	1 048 815 578 \$
AUGMENTATION		
Revenus de placement		
Encaisse et équivalents de trésorerie	454 737	415 532
Revenu fixe	13 211 470	12 094 248
Actions ordinaires	18 134 894	16 189 950
Contrats à terme sur indice boursier	264 172	364 108
Biens immobiliers	1 049 657	3 597 421
Sociétés fermées	770 048	835 744
Stratégies à rendement absolu	2 402	8 610
	33 887 380	33 505 613
Cotisations régulières des membres	24 870 501	23 423 550
Cotisations spéciales des membres	6 072 511	-
Cotisations volontaires des membres	485 806	973 997
Cotisations régulières de l'Université McGill	22 204 102	27 823 203
Cotisations spéciales de l'Université McGill	30 723 274	11 095 581
Transferts d'autres régimes agréés	292 227	475 729
	84 648 421	63 792 060
Augmentation totale de l'actif net	118 535 801	97 297 673
DIMINUTION		
Frais d'administration (note 8)	3 054 282	2 661 564
Honoraires de gestion de placement	3 671 522	2 447 043
Coûts de transaction	353 112	349 153
Prestations d'avantages sociaux	118 263 757	127 270 683
Diminution totale de l'actif net	125 342 673	132 728 443
Variation de la juste valeur		
des placements au cours de l'exercice	77 861 780	122 791 626
Variation de l'actif net au cours de l'exercice	71 054 908	87 360 856
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	1 207 231 342 \$	1 136 176 434 \$

État de l'évolution de l'actif net disponible

POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2014

Fonds de retraite

	2014	2013
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier	208 744 722 \$	228 430 388 \$
AUGMENTATION		
Revenus de placement		
Encaisse et équivalents de trésorerie	51 384	119 489
Revenu fixe	5 119 382	4 659 288
Actions ordinaires	1 436 962	1 878 612
Biens immobiliers	769 573	3 677 579
Augmentation totale de l'actif net	7 377 301	10 334 968
DIMINUTION		
Frais d'administration (note 8)	386 286	545 899
Honoraires de gestion de placement	281 618	282 415
Prestations de retraite	30 208 651	32 140 151
Diminution totale de l'actif net	30 876 555	32 968 465
Variation de la juste valeur des placements au cours de l'exercice	12 129 072	2 947 831
Variation de l'actif net au cours de l'exercice	(11 370 182)	(19 685 666)
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	197 374 540 \$	208 744 722 \$

Notes afférentes

AU RAPPORT FINANCIER

31 décembre 2014

1. Description sommaire du régime**A) GÉNÉRALITÉS**

Le Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») garantit des prestations de retraite aux employés admissibles (le « membre ») de l'Université McGill (l' « Université »). Le Régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est exempté d'impôt. La rente revenant à chaque Membre est fixée en fonction de la valeur accumulée de son compte de retraite en vertu d'un régime à cotisations déterminées, complémenté, le cas échéant, d'une prestation minimale.

B) POLITIQUE DE CAPITALISATION

Les membres du Régime sont tenus de verser des cotisations qui correspondent à 5,0 % (39 ans et moins), 7,0 % (de 40 à 49 ans) et 8,0 % (de 50 à 65 ans) du salaire de base, conformément aux dispositions du texte du Régime, moins 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations versées au Régime de rentes du Québec (le « RRQ »).

Les membres du personnel à plein temps géographique Université (PTG-U) versent 0,5 % de plus que les taux ci-dessus.

L'Université est tenue de verser des cotisations mensuelles régulières au Régime, qui correspondent au pourcentage du salaire de base des membres, établi à partir du tableau ci-dessous, moins 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations patronales obligatoires versées au RRQ :

Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières de l'Université

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres	
	Membres	PTG-U
39 ans ou moins	5,0 %	5,8 %
de 40 à 49 ans	7,5 %	8,3 %
de 50 à 65 ans	10,0 %	10,8 %

Pour les membres inscrits au Régime ou admissibles à s'inscrire au Régime avant le 1^{er} janvier 2009 (les « membres Partie A »), il existe une disposition relative aux prestations minimales, déterminée en

fonction d'une formule basée sur le salaire moyen le plus élevé.

L'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires, au besoin, afin de financer le coût lié à la provision relative aux prestations minimales du Régime, ainsi que d'autres paiements, comme il est requis par la loi.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A cotisent 2,2 % de plus afin de financer le déficit actuariel.

C) PRESTATION DE RETRAITE

La prestation de retraite de chaque membre est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre au moment de la retraite incluant, le cas échéant, la provision relative aux prestations minimales.

D) PRESTATION DE CESSATION D'EMPLOI

Une prestation de cessation d'emploi est payable au départ du membre. La valeur de cette prestation est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre incluant, le cas échéant, la provision relative aux prestations minimales.

E) PRESTATION DE DÉCÈS

En cas de décès avant la retraite, une prestation de décès forfaitaire équivalant à la valeur totale du compte de retraite du membre est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), incluant, le cas échéant, la provision relative aux prestations minimales.

En cas de décès après la retraite, la prestation de décès, le cas échéant, est déterminée en fonction de l'option de règlement retenue au moment du départ à la retraite.

F) FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation est constitué d'un fonds d'actions, d'un fonds à revenu fixe, d'un fonds socialement responsable et d'un fonds du marché monétaire. Un compte équilibré et des options cycle de vie sont aussi disponibles, composés de répartitions du fonds d'actions et du fonds à revenu fixe selon des répartitions déterminées périodiquement par le Comité d'administration des retraites (le « Comité »), est également disponible.

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2014

1. Description sommaire du régime (suite)**F) FONDS D'ACCUMULATION** (suite)

Ces divers fonds offrent un large éventail de stratégies de placement permettant au membre d'établir les stratégies les plus appropriées en fonction de ses besoins financiers individuels.

Tous les actifs à cotisations déterminées du Fonds d'accumulation sont répartis dans les comptes individuels, de même que tous les revenus, gains et pertes de placement. L'actif est, par définition, égal au passif, et le fonds ne peut présenter ni excédent ni déficit.

Les cotisations de l'Université qui découlent de la disposition relative aux prestations minimales ainsi que le financement par l'Université relatif à l'insuffisance du Régime résultant des évaluations actuarielles sont versées dans le Fonds complémentaire.

L'actif du Fonds complémentaire est placé dans le compte équilibré et est inclus dans le Fonds d'accumulation.

Tout excédent actuariel du Fonds complémentaire appartient à l'Université, et il revient à l'Université de déterminer l'affectation de cet excédent; par exemple, utiliser l'excédent afin de régler les cotisations en vertu du Régime.

Tout déficit actuariel découlant de la disposition relative aux prestations minimales ou d'une insuffisance du Régime est la responsabilité de l'Université.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A assument jusqu'à 50 % des coûts de financement du déficit actuariel.

G) FONDS DE RETRAITE

Le Fonds de retraite détient les actifs nécessaires pour assurer les prestations destinées au personnel retraité qui a choisi l'option de règlement interne avant le 1^{er} janvier 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2011, le membre ne peut plus opter pour un règlement à l'interne.

2. Principales méthodes comptables**PRÉSENTATION ET RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Le rapport financier a été préparé par la direction du Régime conformément au référentiel comptable pour la préparation d'un rapport financier mentionné dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements 2014*, publié par la Régie des rentes du Québec (la « Régie »). Ce référentiel comptable diffère de façon significative par rapport aux Normes comptables pour les régimes de retraite puisqu'il n'inclut pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations complémentaires s'y rattachant.

Le Régime applique le chapitre 4600 de la partie IV du Manuel des Comptables Professionnels Agréés (le « Manuel ») intitulé « Régimes de retraite ». Ce chapitre constitue la base qui sous-tend le référentiel comptable adopté par la Régie. Les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel sont appliquées concernant les méthodes comptables autres que celles liées au portefeuille de placements du Régime, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec le chapitre 4600.

Le Régime applique également la Norme internationale d'information financière (« IFRS »)-13, intitulée « évaluation de la juste valeur ». Les placements ont été évalués au prix de clôture au 31 décembre 2014 si celui-ci se trouve entre le cours acheteur et le cours vendeur.

Ce rapport financier est basé sur la méthode de la continuité de l'exploitation et présente la situation financière globale du Régime considérée comme une entité distincte, indépendante de l'Université.

Le rapport financier tient compte des principales méthodes comptables suivantes :

PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés à la date de la transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

2. Principales méthodes comptables

(suite)

PLACEMENTS (suite)

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- a) Les équivalents de trésorerie sont évalués selon la méthode du coût amorti, incluant les intérêts courus;
- b) Les contrats de change sont évalués en utilisant les taux de change à la fin de l'exercice;
- c) Les contrats à terme sur indice boursier sont évalués au cours de règlement de l'indice boursier;
- d) Les obligations sont évaluées en utilisant le prix ou le rendement équivalent coté obtenu de tiers vendeurs;
- e) Les actions sont évaluées aux cours du marché;
- f) Les actifs à rendement réel sont évalués en fonction d'évaluations périodiques pour ce type d'investissement;
- g) Les placements dans les sociétés fermées sont évalués selon les meilleures estimations faites par la direction de la juste valeur courante de ces placements. L'estimation de la direction est principalement obtenue des états financiers les plus récents des sociétés fermées afférents aux placements du Régime, ajustée pour les opérations de trésorerie et devises, le cas échéant;
- h) Les stratégies à rendement absolu sont évaluées par l'administrateur du gestionnaire de fonds de placement.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les revenus de placement sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les dividendes et les distributions de fonds sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE

La variation de la juste valeur des placements au cours de l'exercice inclut les gains et les pertes réalisés et non réalisés.

CONVERSION DE DEVISES

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises est déterminée en utilisant le taux de change à cette date. Les gains et les pertes résultant des variations de ces taux sont comptabilisés dans les variations de la juste valeur des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation du rapport financier, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du rapport financier, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par le rapport financier. Parmi les principales composantes du rapport financier exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la juste valeur des placements dans les biens immobiliers, les sociétés fermées et les stratégies à rendement absolu. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS

Les échéances et conditions des investissements sont décrits comme suit :

Encaisse et les équivalents de trésorerie

L'encaisse et les équivalents de trésorerie, essentiellement des valeurs mobilières émises ou garanties par des gouvernements canadiens, sont assortis d'une échéance moyenne de 42 jours dans le Fonds d'accumulation (39 jours en 2013) et 85 jours dans le Fonds de retraite (39 jours en 2013).

Obligations

Dans le Fonds d'accumulation, les obligations, dont 47 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (44 % en 2013), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2014

3. Placements (suite)**A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS** (suite)**Obligations** (suite)

2,63 % (3,28 % en 2013) et une durée moyenne de 6,3 ans (5,7 ans en 2013).

Dans le Fonds de retraite, les obligations, dont 38 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (46 % en 2013), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 3,2 % (3,87 % en 2013) et une durée moyenne de 6,8 ans (6,3 ans en 2013).

Actions ordinaires

Dans le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, les actions ordinaires, incluant les unités de fiducie, sont diversifiées tant par émetteurs que par secteurs d'activité.

Actifs à rendement réel

Dans le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes.

Dans le Fonds d'accumulation, les investissements en infrastructure se composent de fonds investissant directement dans les infrastructures de pays développés.

Sociétés fermées

Dans le Fonds d'accumulation, les placements dans des sociétés fermées se composent principalement de placements directs ou indirects dans des fonds étrangers privés investissant dans d'autres fonds.

Stratégies à rendement absolu

Dans le Fonds d'accumulation, les stratégies à rendement absolu se composent principalement d'une variété de différentes stratégies directes de placement.

B) ENGAGEMENTS

Dans le Fonds d'accumulation, le Régime s'est engagé à financer des investissements dans les sociétés fermées, les biens immobiliers et les infrastructures jusqu'à concurrence de 68,3 M\$ (71,7 M\$ en 2013). Le Régime prévoit respecter ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

C) JUSTE VALEUR

Fonds d'accumulation	2014	2013
Équivalents de trésorerie	38 091 743 \$	24 932 691 \$
Placements à revenu fixe - canadiens		
Obligations fédérales	71 809 763	66 018 142
Obligations provinciales	89 214 227	72 659 750
Obligations municipales	1 072 474	911 441
Obligations de sociétés	174 344 286	169 552 345
Placements à revenu fixe - étrangers		
Obligations de sociétés	5 784 196	8 080 659
	342 224 946	317 222 337
Titres de participation		
Actions ordinaires canadiennes	201 352 299	195 232 776
Actions ordinaires étrangères	411 051 474	396 666 886
Actifs à rendement réel	41 382 028	39 937 406
Sociétés fermées	58 739 314	52 594 889
Stratégies à rendement absolu	82 687 038	97 456 586
	795 212 153	781 888 543
	1 175 528 842 \$	1 124 043 571 \$

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2014

3. Placements (suite)**C) JUSTE VALEUR (suite)**

Fonds de retraite	2014	2013
Équivalents de trésorerie	7 413 628 \$	4 565 490 \$
Placements à revenu fixe - canadiens		
Obligations fédérales	-	15 882 560
Obligations provinciales	40 639 678	32 570 008
Obligations municipales	1 224 860	1 750 591
Obligations de sociétés	63 815 493	53 479 523
Placements à revenu fixe - étrangers		
Obligations de sociétés	2 037 671	1 689 313
	107 717 702	105 371 995
Titres de participation		
Actions ordinaires - canadiennes	139 242	64 436 825
Actions ordinaires - étrangères	59 983 932	-
Actifs à rendement réel	21 999 493	32 523 831
	82 122 667	96 960 656
	197 253 997 \$	206 898 141 \$

4. Instruments financiers**A) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers le Régime. Même si la politique de placement du Régime permet d'investir dans des catégories de placements de moins bonne qualité, elle prévoit des limites sur ce type d'investissement. Tous les placements du Régime sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui constitue le risque de crédit maximal auquel le Régime est exposé.

B) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la situation financière du Régime. Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la juste valeur des titres à revenu fixe détenus par le Régime. Les fluctuations des taux d'intérêt ont également

une incidence indirecte sur les actifs résiduels du Régime. La durée est une mesure utilisée pour estimer l'incidence approximative d'un changement de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres à revenu fixe. En utilisant cette mesure, il est estimé qu'une augmentation (diminution) de 1 % dans les taux d'intérêt entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 21,6 M\$ dans le Fonds d'accumulation et de 7,3 M\$ dans le Fonds de retraite au 31 décembre 2014 (18,1 M\$ et 6,6 M\$ respectivement au 31 décembre 2013). Pour gérer ce risque, la durée des titres à revenu fixe est surveillée et ajustée, le cas échéant.

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2014

4. Instruments financiers (suite)**C) RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas de liquidités suffisantes pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance et d'honorer ses engagements, les prestations de retraite et tout autre besoin de liquidité, prévu ou non. Le Régime surveille sur une base régulière le solde de son encaisse et de ses flux de trésorerie afin de s'assurer de disposer de suffisamment d'actifs liquides tels que l'encaisse et les instruments du marché monétaire. Le Régime maintient également un portefeuille d'actifs hautement liquides qui peuvent être vendus en temps opportun afin de se protéger contre le risque d'une interruption inattendue des flux de trésorerie du Régime.

D) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change se définit comme le risque que la valeur d'un actif ou d'un passif libellé en devises fluctue en raison des variations des taux de change. Des contrats de change ont été utilisés afin de couvrir l'effet des variations du taux de change en ce qui concerne les placements étrangers. La note 6 quantifie les contrats de change non échus aux 31 décembre 2014 et 2013. La diversification des placements est aussi utilisée pour gérer ce risque. La principale exposition du Régime au risque de taux de change est à l'égard du dollar américain.

Au 31 décembre 2014, une appréciation (ou dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien résulterait en une augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 2,7 M\$ dans le Fonds d'accumulation et de 313 000 \$ dans le Fonds de retraite (2,6 M\$ et 12 000 \$ respectivement au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, une augmentation (dépréciation) du dollar canadien de 0,01 \$ par rapport au dollar américain entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur de ces contrats de change d'environ 1,3 M\$ dans le Fonds d'accumulation (1,3 M\$ au 31 décembre 2013).

E) RISQUE DE PRIX

Le risque de prix se définit comme le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations du prix du marché. Au 31 décembre 2014, l'incidence d'une variation de 10 % du prix des actions entraînerait une variation de 79,5 M\$ de la juste valeur des titres de participation dans le Fonds d'accumulation et de 8,2 M\$ dans le Fonds de retraite (78,2 M\$ et 9,7 M\$ respectivement au 31 décembre 2013). La diversification des placements est utilisée pour gérer ce risque.

F) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que celles incluses dans le niveau 1, qui sont observables pour l'instrument évalué, directement ou indirectement;

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente au 31 décembre, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2014

4. Instruments financiers (suite)

F) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Fonds d'accumulation	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Encaisse	20 219 956	-	-	20 219 956
Équivalents de trésorerie	-	38 091 743	-	38 091 743
Contrats de change	-	71 636	-	71 636
Marge liquidative et contrats à terme sur indice boursier	1 135 217	43 531	-	1 178 748
Placements à revenu fixe	-	342 224 946	-	342 224 946
Actions ordinaires	514 508 169	97 895 604 ¹	-	612 403 773
Actifs à rendement réel	-	-	41 382 028	41 382 028
Sociétés fermées	-	-	58 739 314	58 739 314
Stratégies à rendement absolu	-	-	82 687 038	82 687 038
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	535 863 342	478 327 460	182 808 380	1 196 999 182

¹ Unités de fiducie**Passifs financiers**

Contrats de change	-	4 540 339	-	4 540 339
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	4 540 339	-	4 540 339

Fonds d'accumulation	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Encaisse	13 551 736	-	-	13 551 736
Équivalents de trésorerie	-	24 932 691	-	24 932 691
Contrats de change	-	100 511	-	100 511
Marge liquidative et contrats à terme sur indice boursier	861 917	158 627	-	1 020 544
Placements à revenu fixe	-	317 222 337	-	317 222 337
Actions ordinaires	401 593 837	190 305 825 ¹	-	591 899 662
Actifs à rendement réel	-	-	39 937 406	39 937 406
Sociétés fermées	-	-	52 594 889	52 594 889
Stratégies à rendement absolu	-	-	97 456 586	97 456 586
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	416 007 490	532 719 991	189 988 881	1 138 716 362

¹ Unités de fiducie**Passifs financiers**

Contrats de change	-	1 758 071	-	1 758 071
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	1 758 071	-	1 758 071

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2014

4. Instruments financiers (suite)**F) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR** (suite)

Fonds de retraite	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Encaisse	83 197	-	-	83 197
Équivalents de trésorerie	-	7 413 628	-	7 413 628
Placements à revenu fixe	-	107 717 702	-	107 717 702
Actions ordinaires	-	60 123 174 ¹	-	60 123 174
Actifs à rendement réel	-	-	21 999 493	21 999 493
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	83 197	175 254 504	21 999 493	197 337 194

¹Unités de fiducie

Fonds de retraite	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Encaisse	1 259 599	-	-	1 259 599
Équivalents de trésorerie	-	4 565 490	-	4 565 490
Marge liquidative et contrats à terme sur indice boursier	-	6 211	-	6 211
Placements à revenu fixe	-	105 371 995	-	105 371 995
Actions ordinaires	-	64 436 825 ¹	-	64 436 825
Actifs à rendement réel	-	-	32 523 831	32 523 831
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	1 259 599	174 380 521	32 523 831	208 163 951

¹Unités de fiducie**Passifs financiers**

Contrat de change	-	2 811	-	2 811
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	2 811	-	2 811

En 2014 et 2013, aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 ni aucun transfert vers ou depuis le niveau 3.

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	Fonds d'accumulation	Fonds de retraite
Juste valeur, 1 ^{er} janvier 2013	167 542 373 \$	38 643 155 \$
Achats	15 601 674	1 364 623
Ventes	(20 371 533)	(6 762 233)
Variation de la juste valeur	27 216 367	(721 714)
Juste valeur, 31 décembre 2013	189 988 881 \$	32 523 831 \$
Achats	24 638 762	14 190
Ventes	(53 191 208)	(11 681 363)
Variation de la juste valeur	21 371 945	1 142 835
Juste valeur, 31 décembre 2014	182 808 380 \$	21 999 493 \$

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2014

5. Sommes à recevoir/Sommes à payer au Fonds d'accumulation et au Fonds de retraite

Au 31 décembre 2014, il y a 193 030 \$ (135 341 \$ en 2013) en compte interfonds entre le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite. Le montant a trait aux frais d'administration.

6. Contrats de change

Contrats de change au 31 décembre 2014

Fonds d'accumulation	Taux de change moyen	Valeur notionnelle en \$CA équivalent	Actif \$CA	Passif \$CA
Contrats de change :				
Dollar australien (position courte)	0,9474	1 417 213	4 443	-
Couronne danoise (position longue)	0,1574	245 318	-	(1 543)
Euro (position courte)	1,4220	3 267 211	39 668	-
Euro (position longue)	1,4120	3 570 716	-	(18 578)
Dollar de Hong Kong (position longue)	0,1482	762 173	7 288	-
Shekel israélien (position courte)	0,2889	193 509	-	(6 258)
Yen japonais (position courte)	0,0097	1 123 055	5 568	-
Yen japonais (position longue)	0,0095	240 900	4 295	-
Couronne norvégienne (position courte)	0,1600	136 069	4 719	-
Livre sterling (position courte)	1,8188	157 593	952	-
Dollar de Singapour (position longue)	0,8689	233 653	1 464	-
Franc suisse (position courte)	1,1754	605 209	3 239	-
Dollar américain (position courte)	1,1254	151 526 514	-	(4 503 401)
Dollar américain (position longue)	1,1632	3 951 033	-	(10 559)
Total		167 430 166 \$	71 636 \$	(4 540 339)\$

Contrats de change au 31 décembre 2013

Fonds d'accumulation	Taux de change moyen	Valeur notionnelle en \$CA équivalent	Actif \$CA	Passif \$CA
Contrats de change :				
Dollar australien (position courte)	0,9649	2 146 008	38 213	-
Couronne danoise (position longue)	0,1966	95 070	57	-
Euro (position courte)	1,4675	2 019 721	1 494	-
Euro (position longue)	1,4745	1 618 276	-	(8 542)
Dollar de Hong Kong (position longue)	0,1376	5 375 947	-	(11 326)
Yen japonais (position courte)	0,0103	2 839 896	43 309	-
Couronne norvégienne (position courte)	0,1733	147 381	-	(1 450)
Livre sterling (position courte)	1,7517	614 025	-	(3 648)
Dollar de Singapour (position longue)	0,8549	346 194	-	(4 790)
Couronne suédoise (position longue)	0,1630	97 120	1 526	-
Franc suisse (position courte)	1,2007	883 580	2 255	-
Dollar américain (position courte)	1,0506	140 572 463	-	(1 704 241)
Dollar américain (position courte)	1,0666	6 846 959	13 409	-
Dollar américain (position longue)	1,0676	7 637 378	-	(24 074)
Dollar américain (position longue)	1,0637	399 932	248	-
Total		171 639 950 \$	100 511\$	(1 758 071) \$

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2014

6. Contrats de change (suite)

Fonds de retraite	Contrats de change au 31 décembre 2013			
	Taux de change moyen	Valeur notionnelle en \$CA équivalent	Actif \$CA	Passif \$CA
Contrats de change :				
Dollar australien (position courte)	0,9647	357 904	6 211	-
Dollar américain (position courte)	1,0621	1 358 439	-	(2 811)
Total		1 716 343 \$	6 211 \$	(2 811) \$

Comme décrit à la note 4 d), le Régime couvre le risque de change en utilisant des contrats de change. Au 31 décembre 2014, le Fonds d'accumulation avait 167 430 166 \$ (171 639 950 \$ en 2013) de valeur notionnelle non échue, tandis que le Fonds de retraite n'avait aucun montant de valeur notionnelle (1 716 343 \$ en 2013). Le dollar américain génère la plus grande exposition à ce risque.

7. Marge liquidative et contrats à terme sur indice boursier

Le Régime utilise des contrats à terme sur indice boursier afin de générer de façon efficiente et économique une exposition à certains marchés d'actions non nord-américains. Le Régime est dans l'obligation de donner en garantie des marges liquidatives afin de rencontrer les exigences du marché boursier.

8. Frais d'administration

Dans le Fonds d'accumulation, les frais d'administration comprennent les dépenses suivantes :

Frais pour le fournisseur des services pour la tenue de dossier 1 132 019 \$ (valeur nulle en 2013), salaires et avantages sociaux 1 076 335 \$ (1 147 625 \$ en 2013), frais de garde 237 931 \$ (270 471 \$ en 2013), actuariat 71 016 \$ (206 164 \$ en 2013), administrateur 50 324 \$ (48 212 \$ en 2013), audit 46 324 \$ (57 789 \$ en 2013) et autres dépenses 440 333 \$ (931 303 \$ en 2013).

Dans le Fonds de retraite, les frais d'administration comprennent les dépenses suivantes :

Frais pour le fournisseur des services pour la tenue de dossier 53 273 \$ (valeur nulle en 2013), salaires et avantages sociaux 206 881 \$ (242 120 \$ en 2013), frais de garde 13 417 \$ (17 002 \$ en 2013), actuariat 7 917 \$ (45 144 \$ en 2013), administrateur 9 535 \$ (10 575 \$ en 2013), audit 7 511 \$ (12 192 \$ en 2013) et autres dépenses 87 752 \$ (218 866 \$ en 2013).



Service de gestion des retraites, Université McGill
688, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1420
Montréal, Québec H3A 3R1

Tél.: (514) 398-6250 Fax : (514) 398-6889
www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions